



L'ORGANISATION MUNICIPALE AU QUÉBEC

Formation des acteurs régionaux,
saines habitudes de vie

Maxime Levesque, Urbaniste

Direction de santé publique du
Bas-Saint-Laurent

15 septembre 2015

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec 

Objectifs de la formation

- Reconnaître les instances municipales en fonction de leur niveau d'intervention géographique
- Connaître qui sont les acteurs des instances municipales
- Comprendre le rôle des instances municipales
- Connaître l'existence des pouvoirs d'intervention des instances

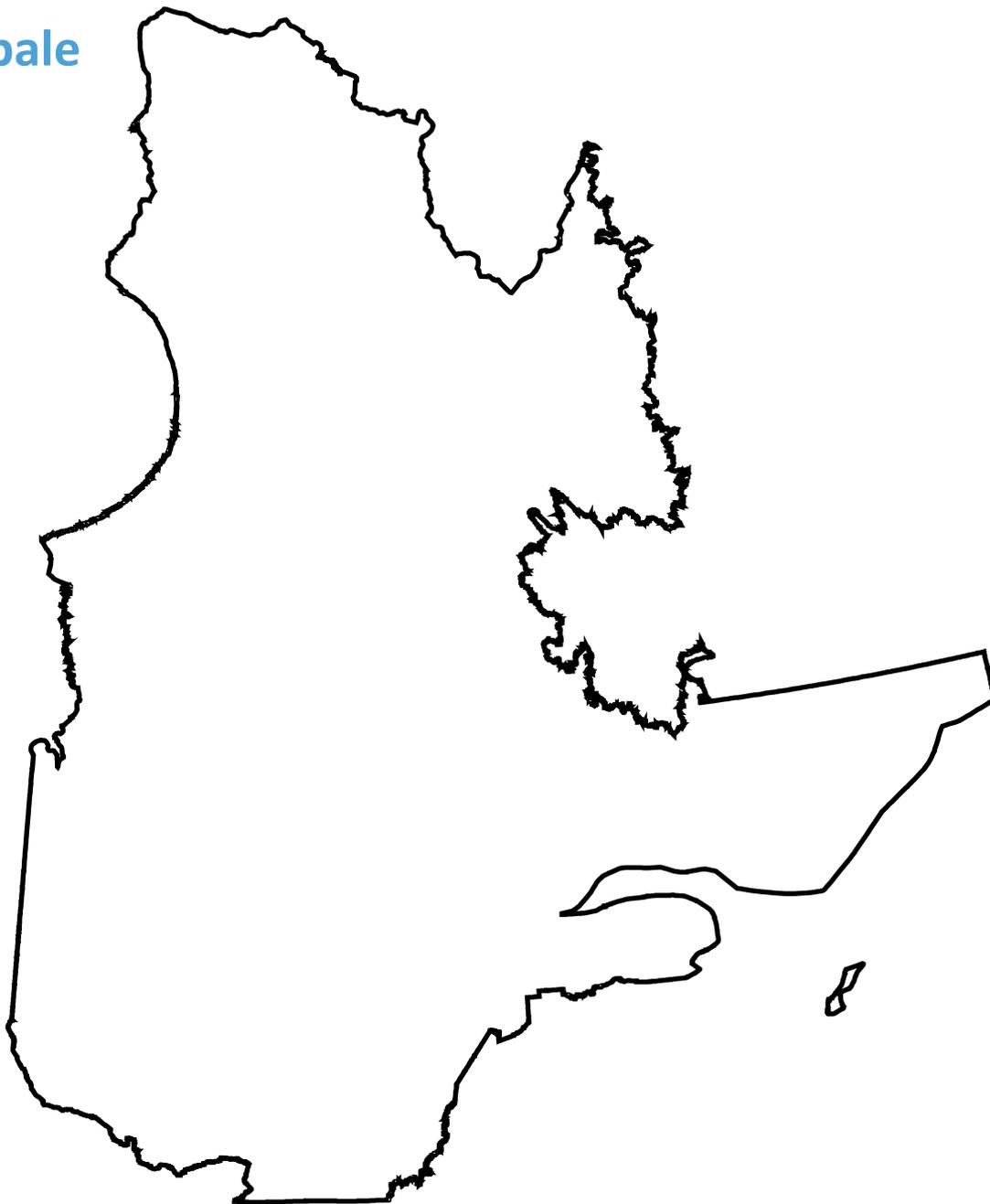


**Si vous avez des questions,
n'hésitez pas à les poser !!!**

Organisation municipale et régionale au Québec

Palier National :

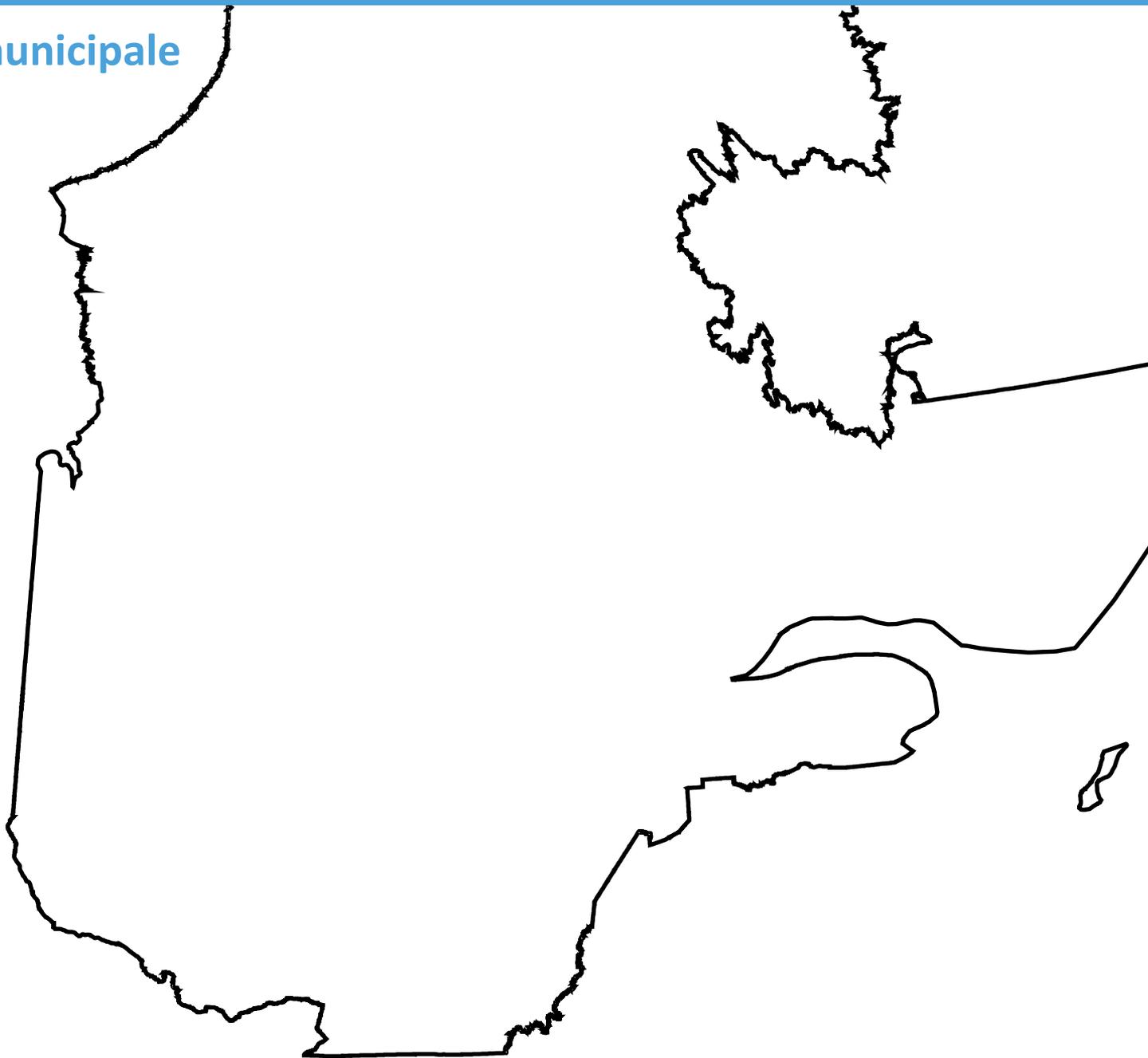
La Province



Organisation municipale et régionale au Québec

Palier National :

La Province



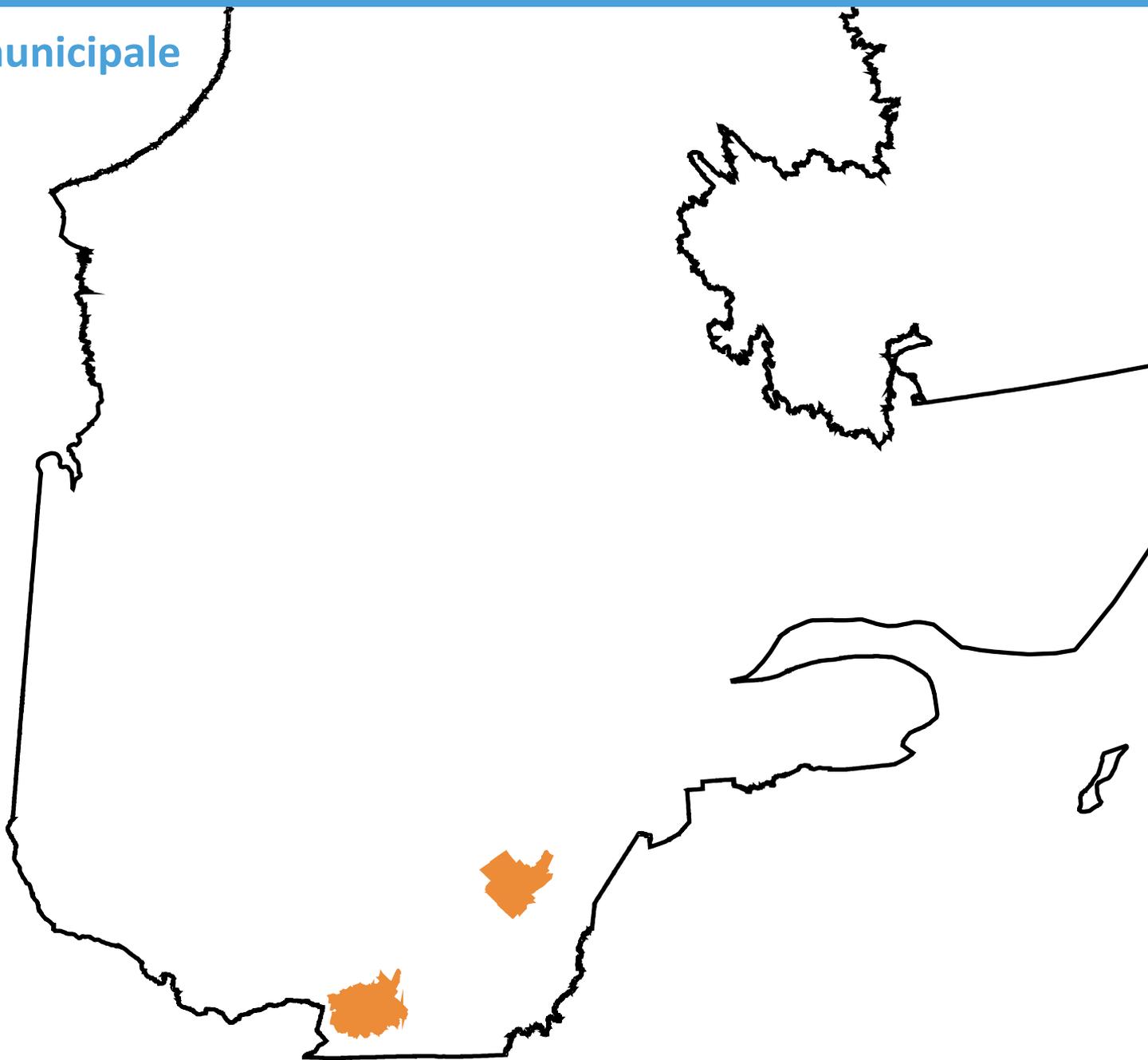
Organisation municipale et régionale au Québec

Palier National :

La Province

Palier Supralocal :

Communauté
métropolitaine (2)



Organisation municipale et régionale au Québec

Palier National :

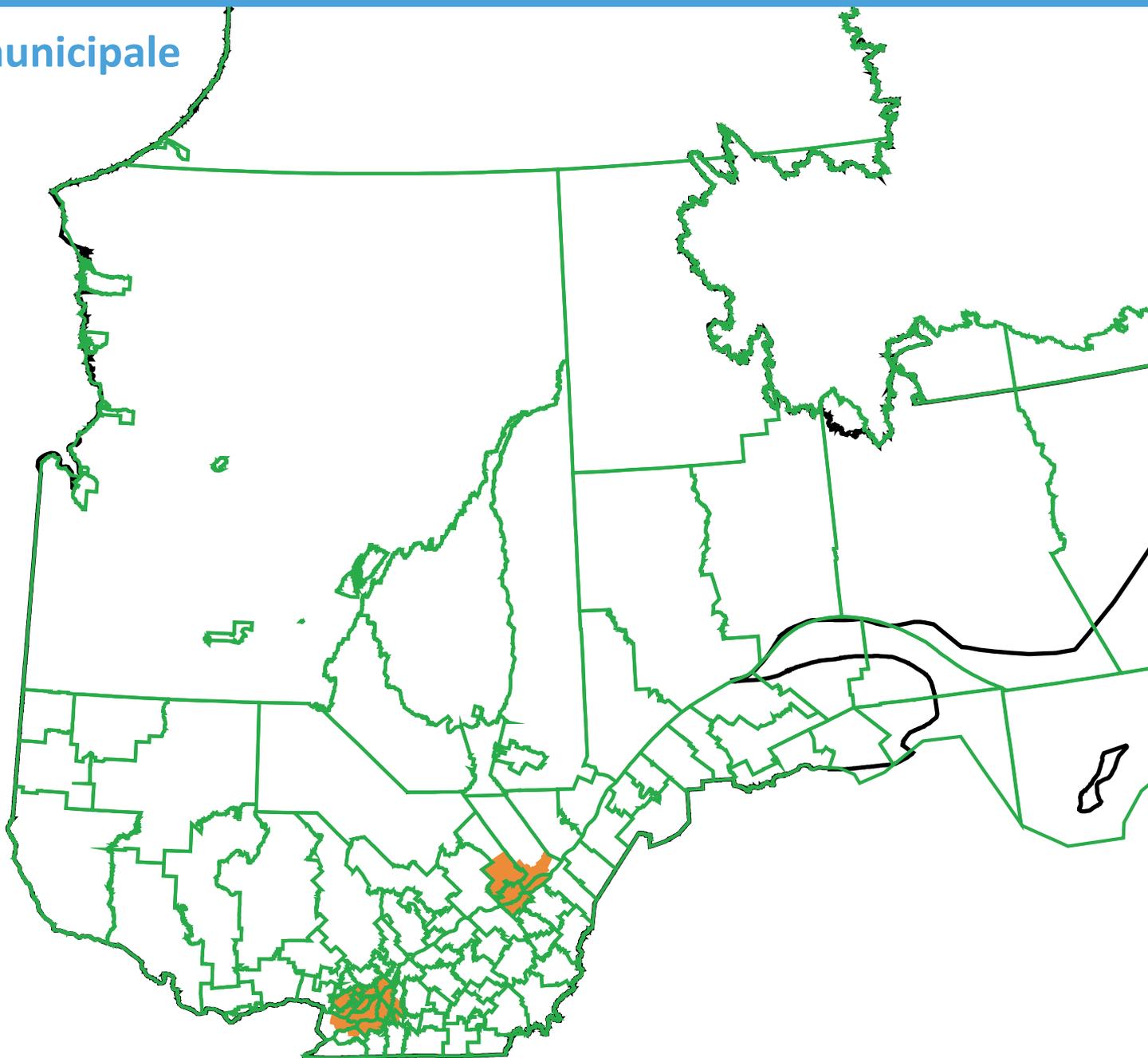
La Province

Palier Supralocal :

Communauté
métropolitaine (2)

Palier Supralocal :

Municipalité
régionale de
comté (101)



Organisation municipale et régionale au Québec

Palier National :

La Province

Palier Supralocal :

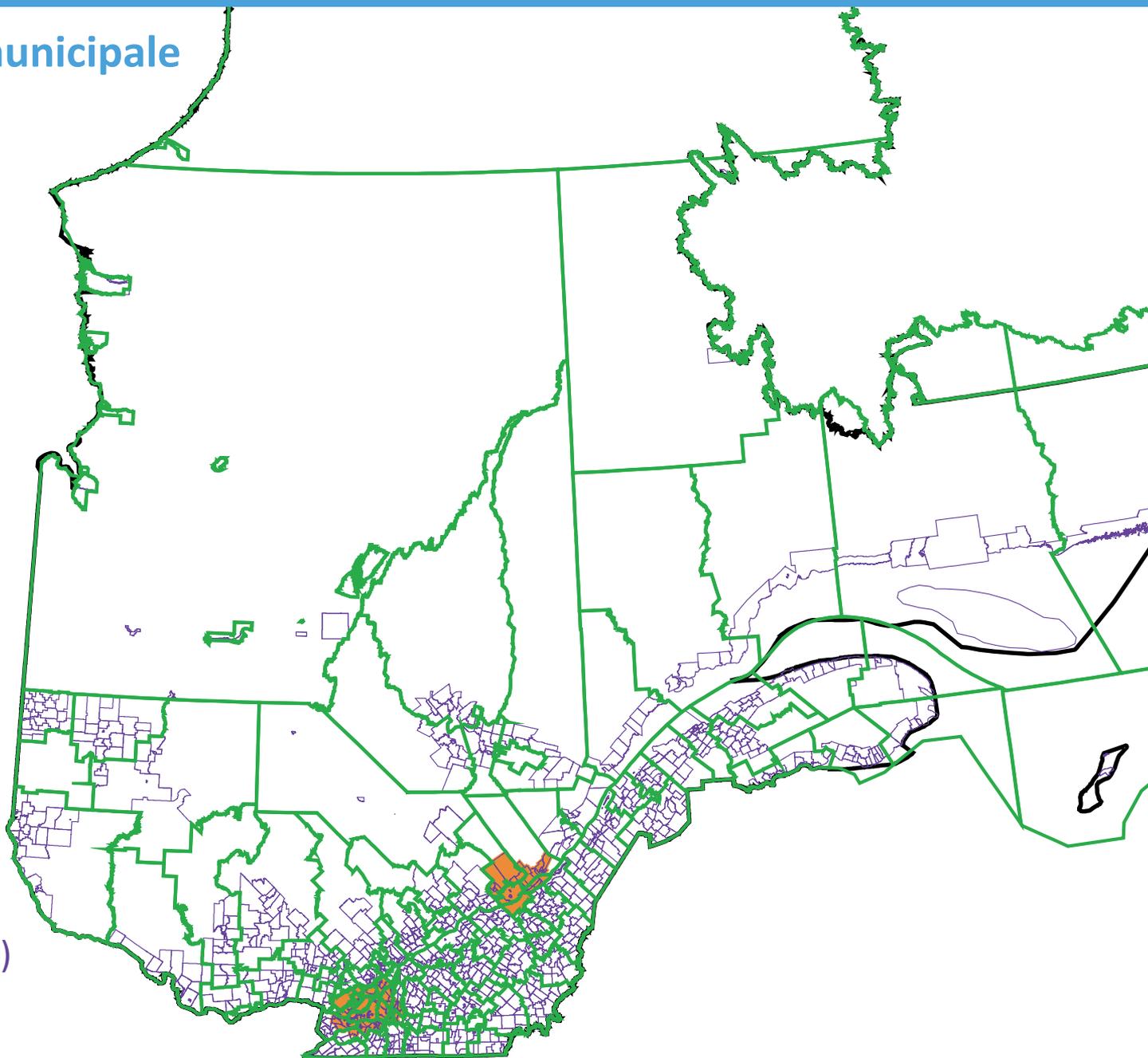
Communauté
métropolitaine (2)

Palier Supralocal :

Municipalité
régionale de
comté (101)

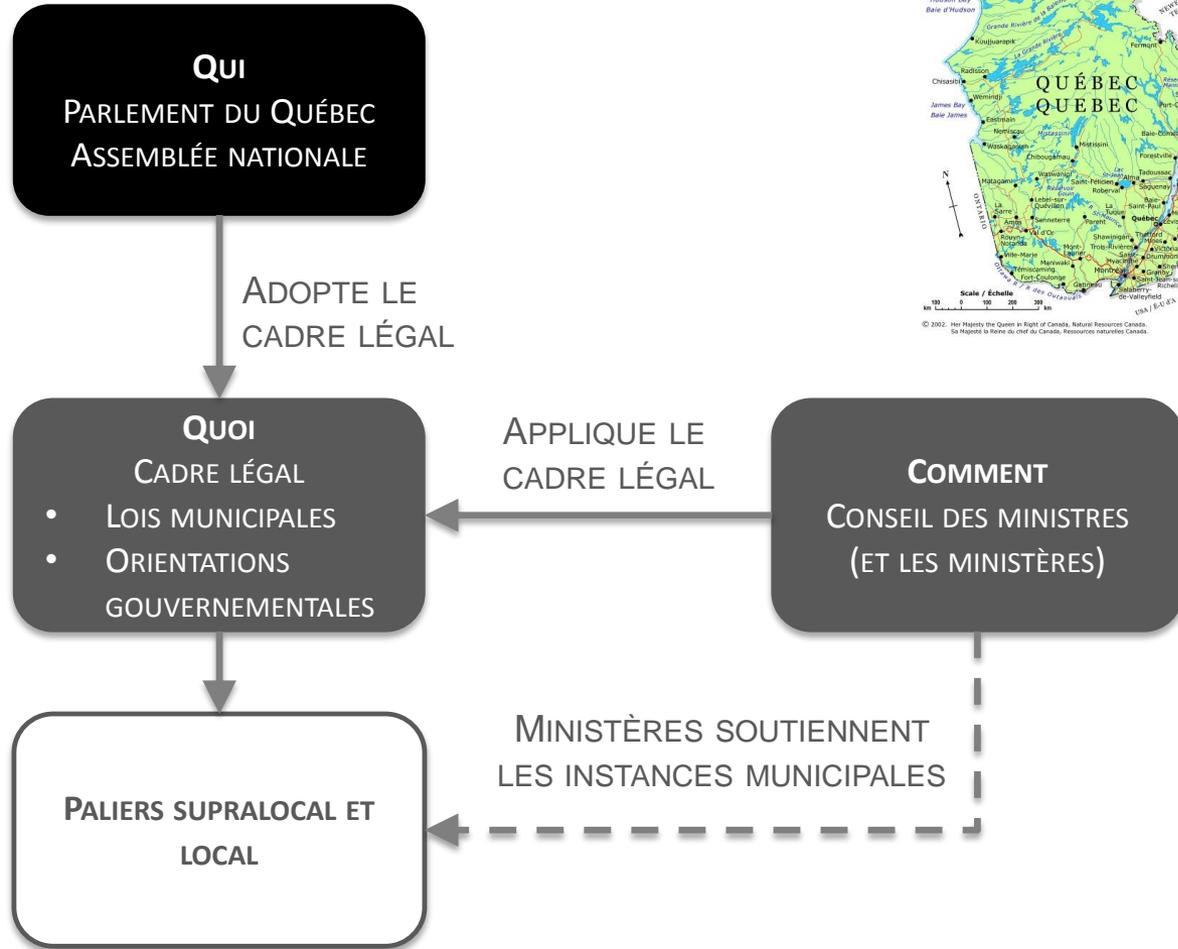
Palier Local

Municipalité (1110)



PROVINCE DE QUÉBEC

Palier Provincial

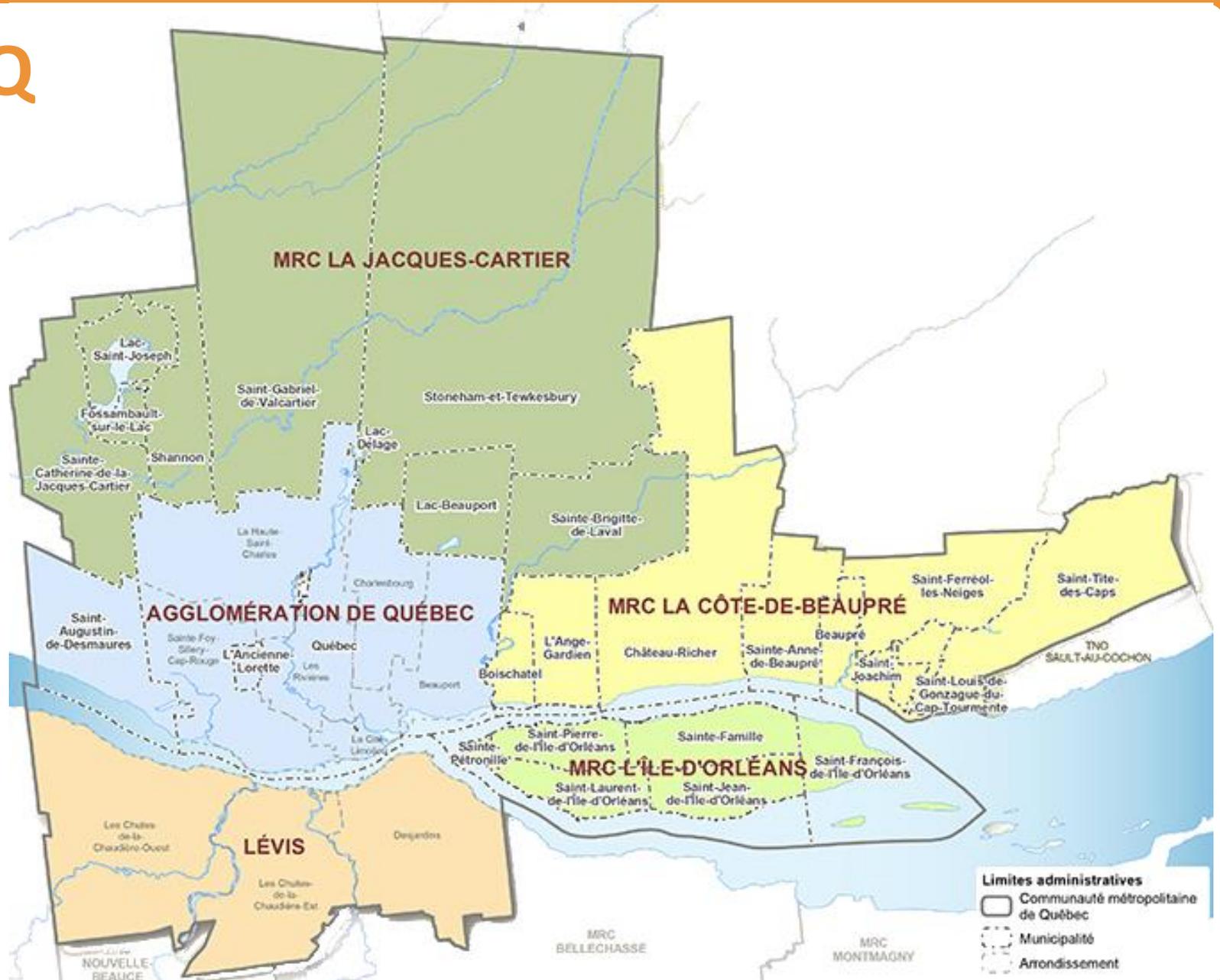


EXERCENT LES POUVOIRS QUE LUI CONFÈRE LE CADRE LÉGAL

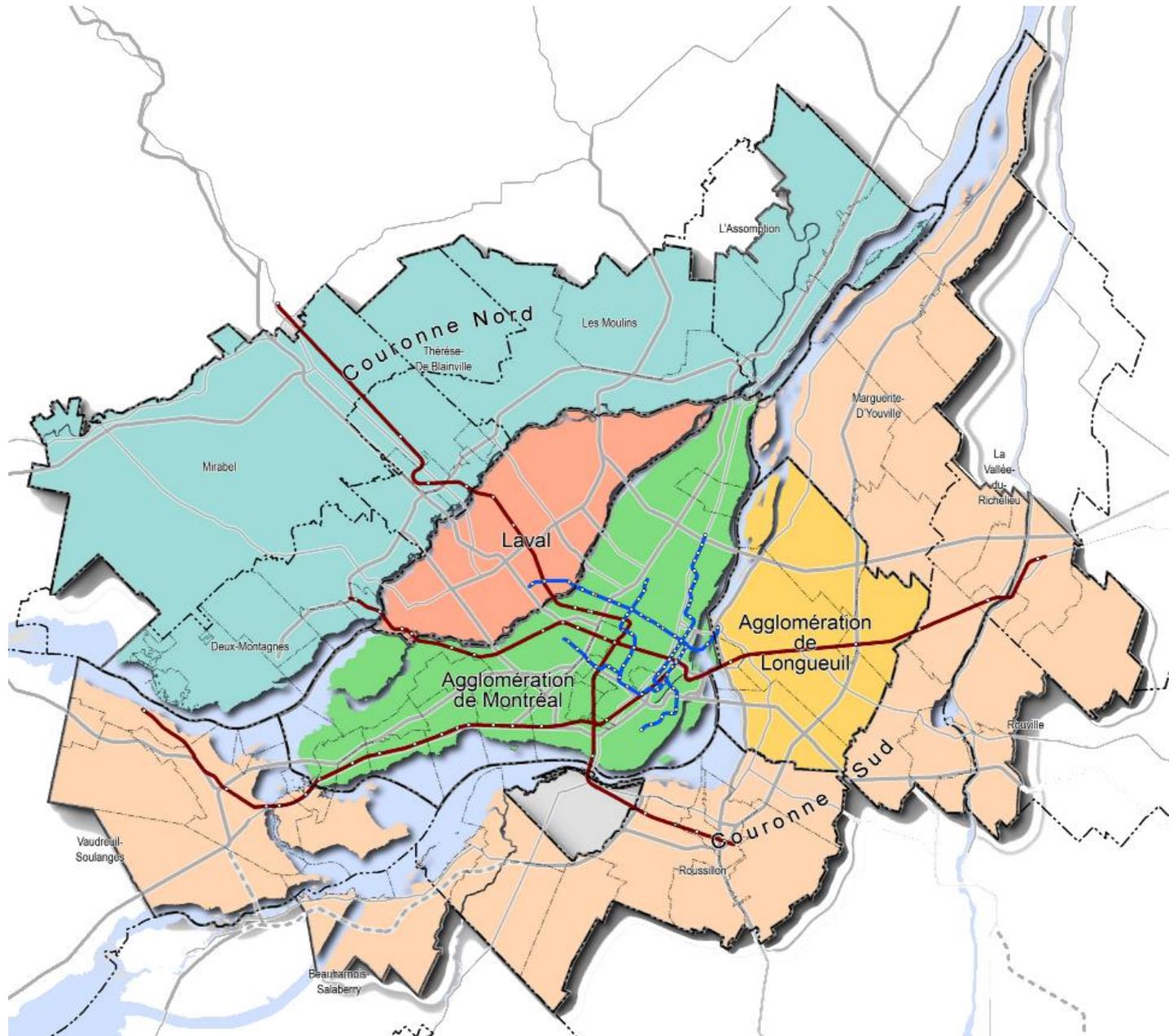


COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE

CMQ

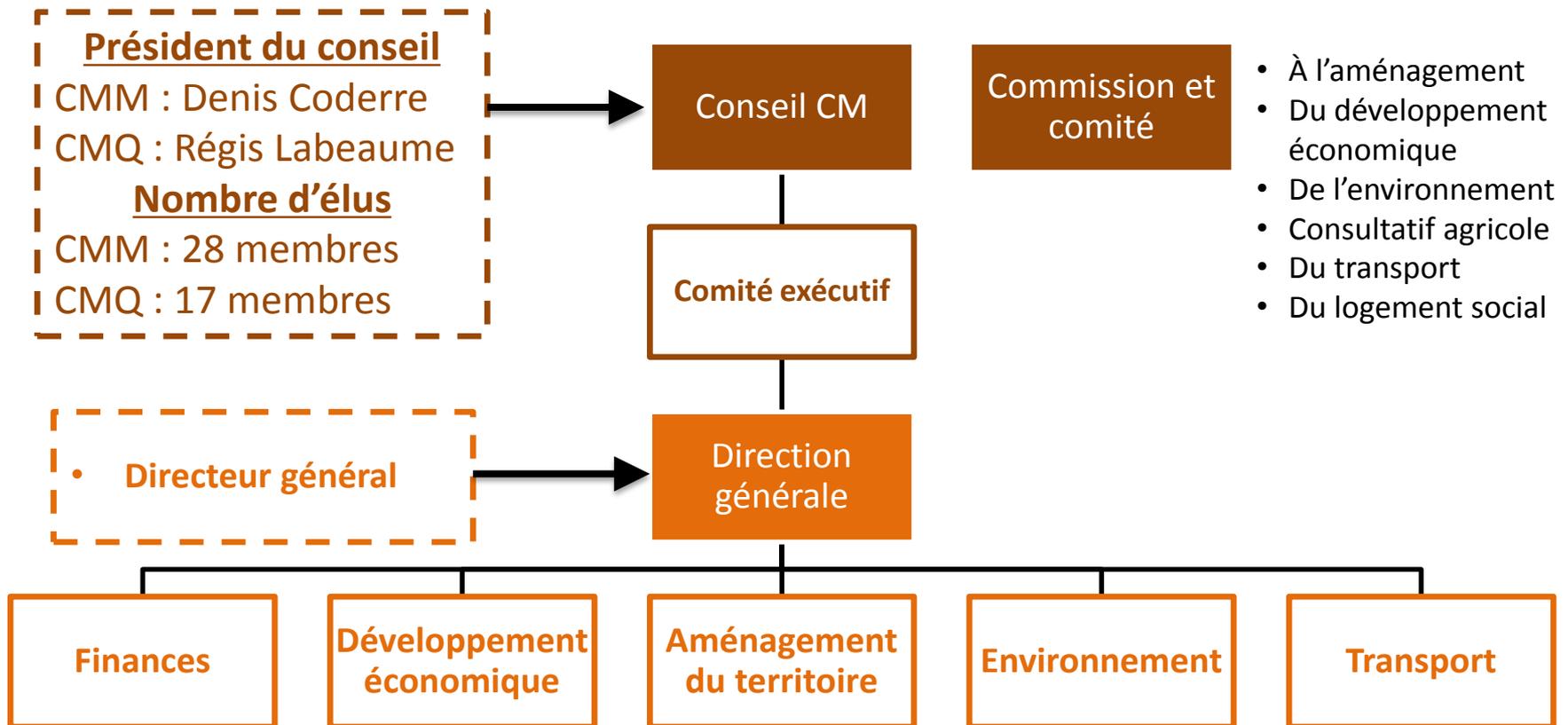


CMM

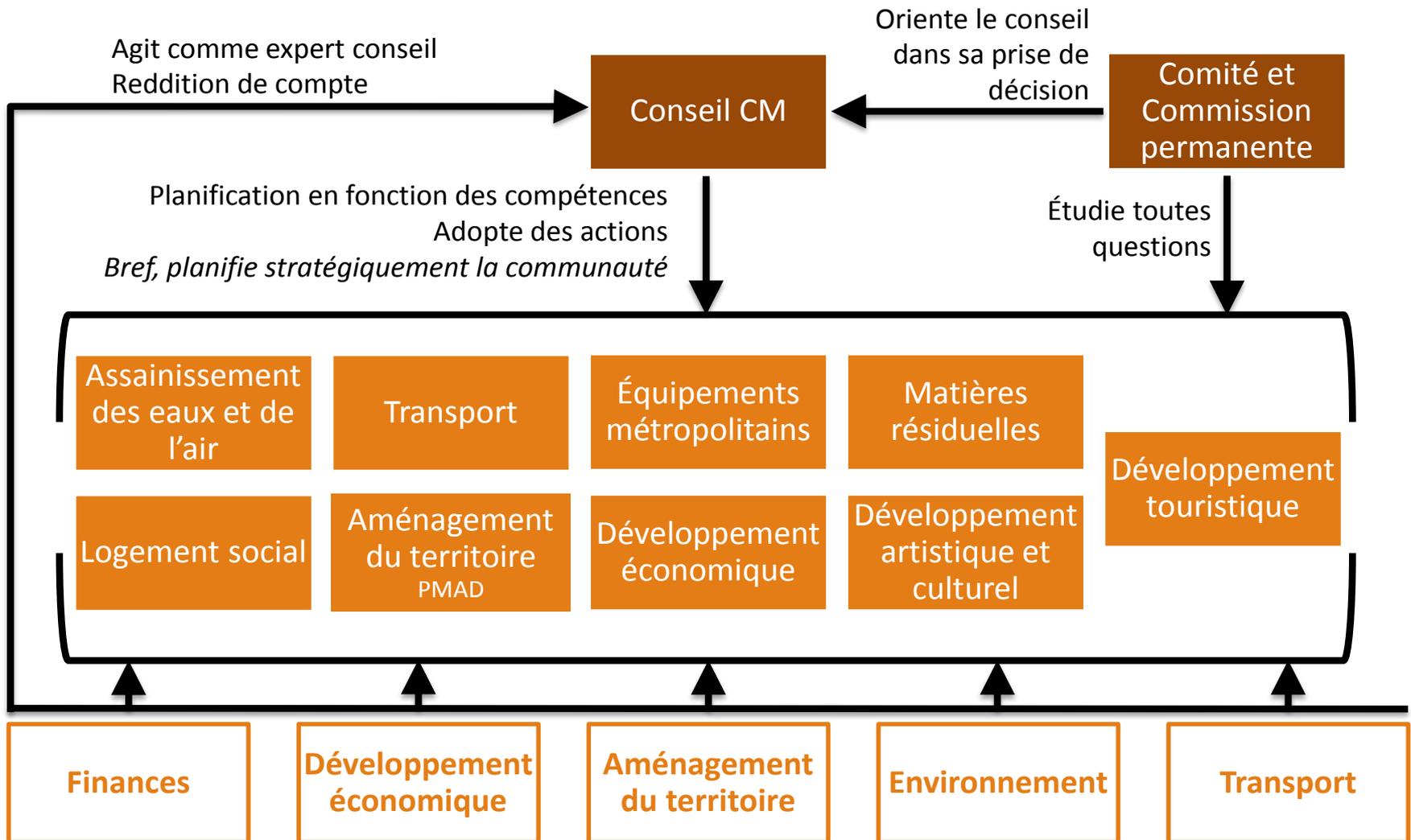


La communauté métropolitaine

Pourquoi : Assurer une cohérence dans la planification et la gestion du développement



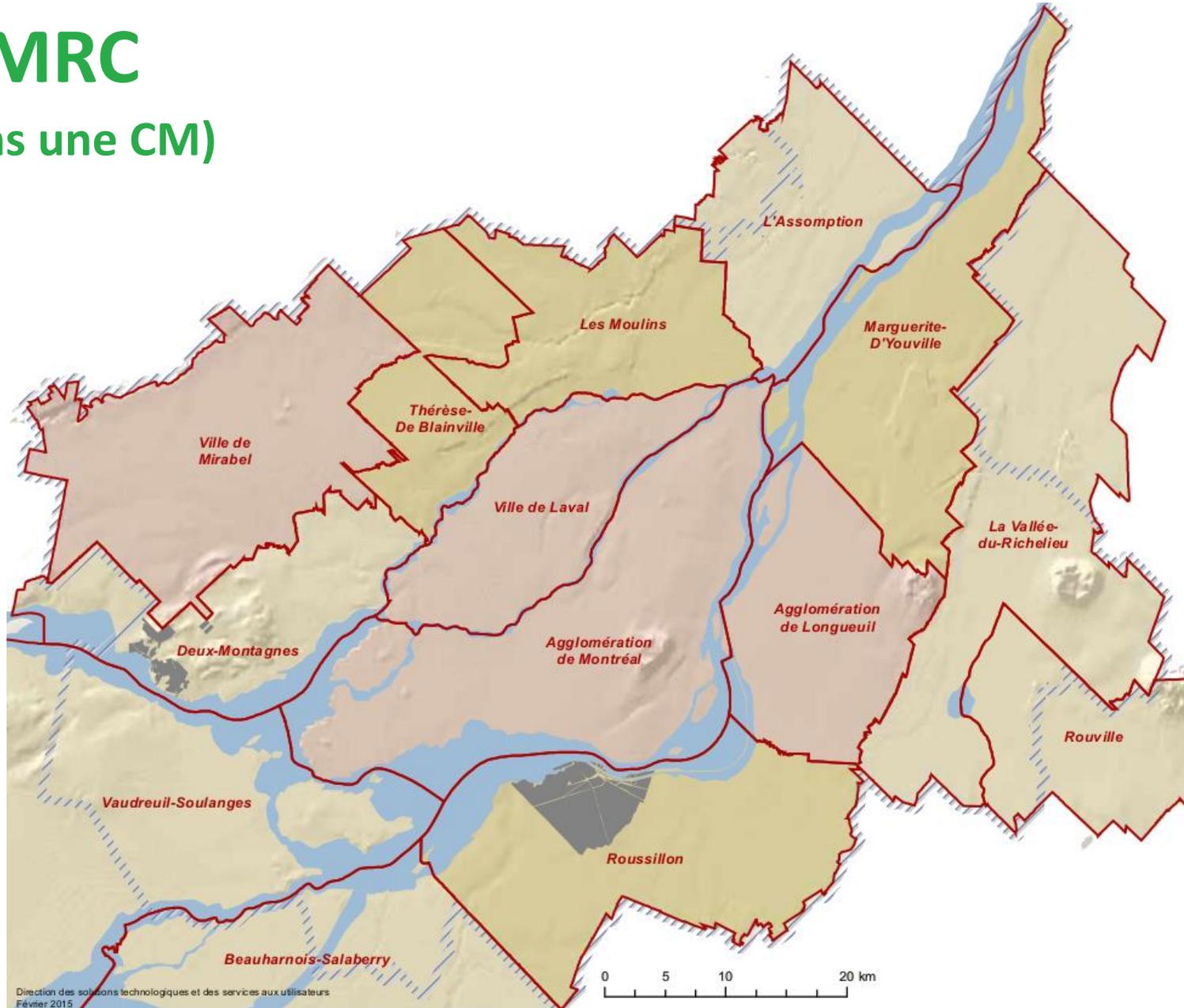
COMPÉTENCES DE LA CM (QUOI)



Les municipalités régionales de comté

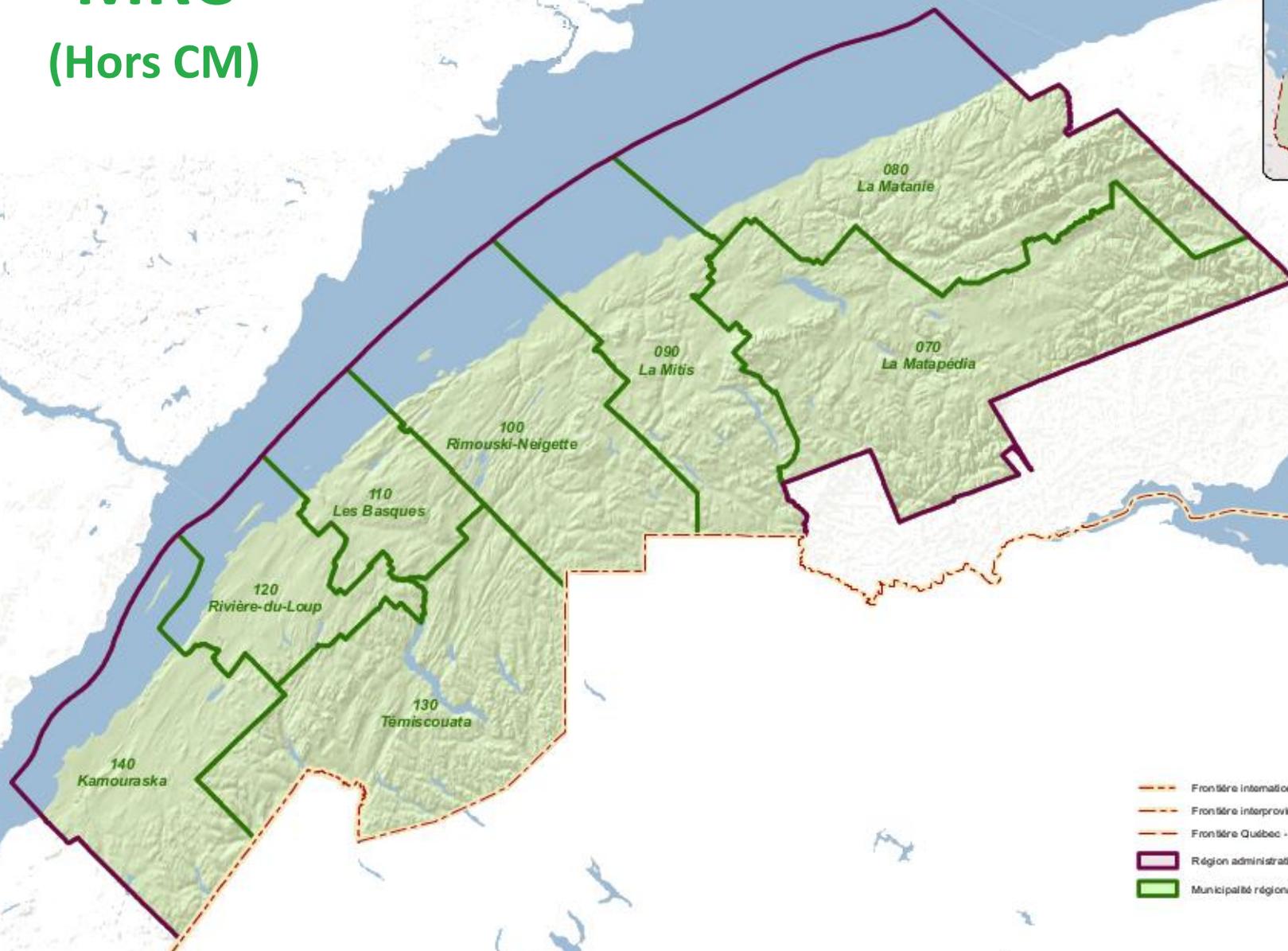
MRC

(Dans une CM)



MRC

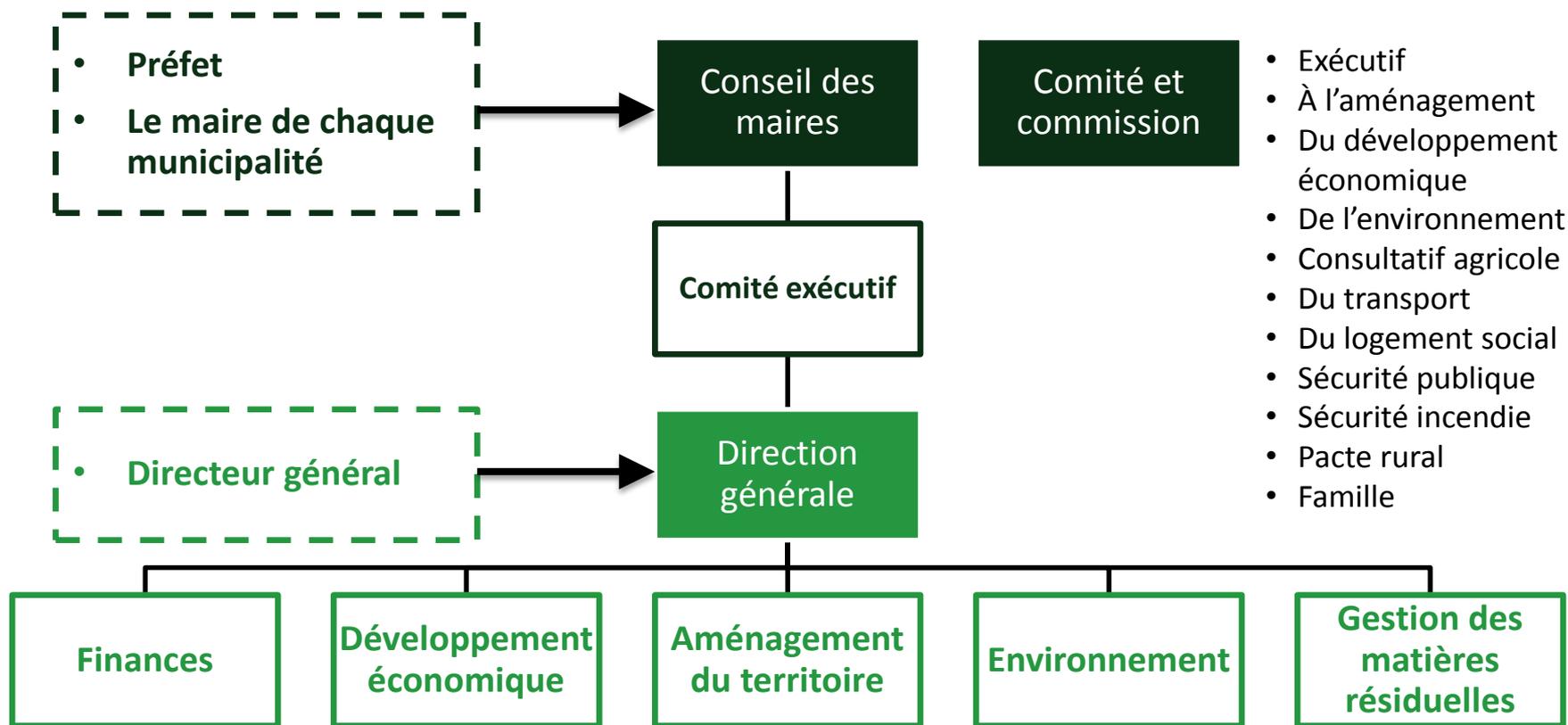
(Hors CM)



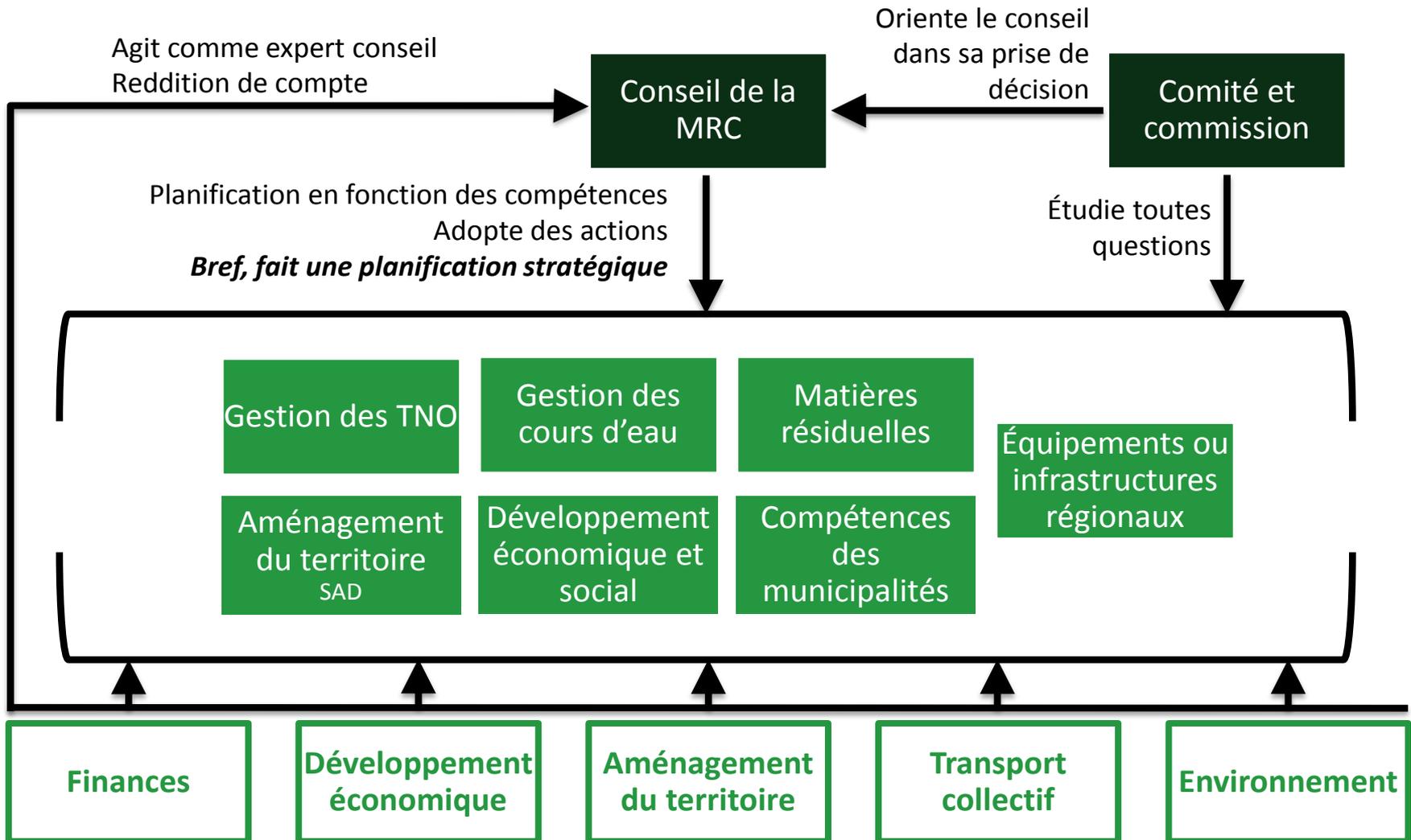
- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador
- Région administrative
- Municipalité régionale de comté

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ

Pourquoi : Pour assurer une planification harmonieuse de l'aménagement du territoire et pour soutenir les initiatives de développement social et économique



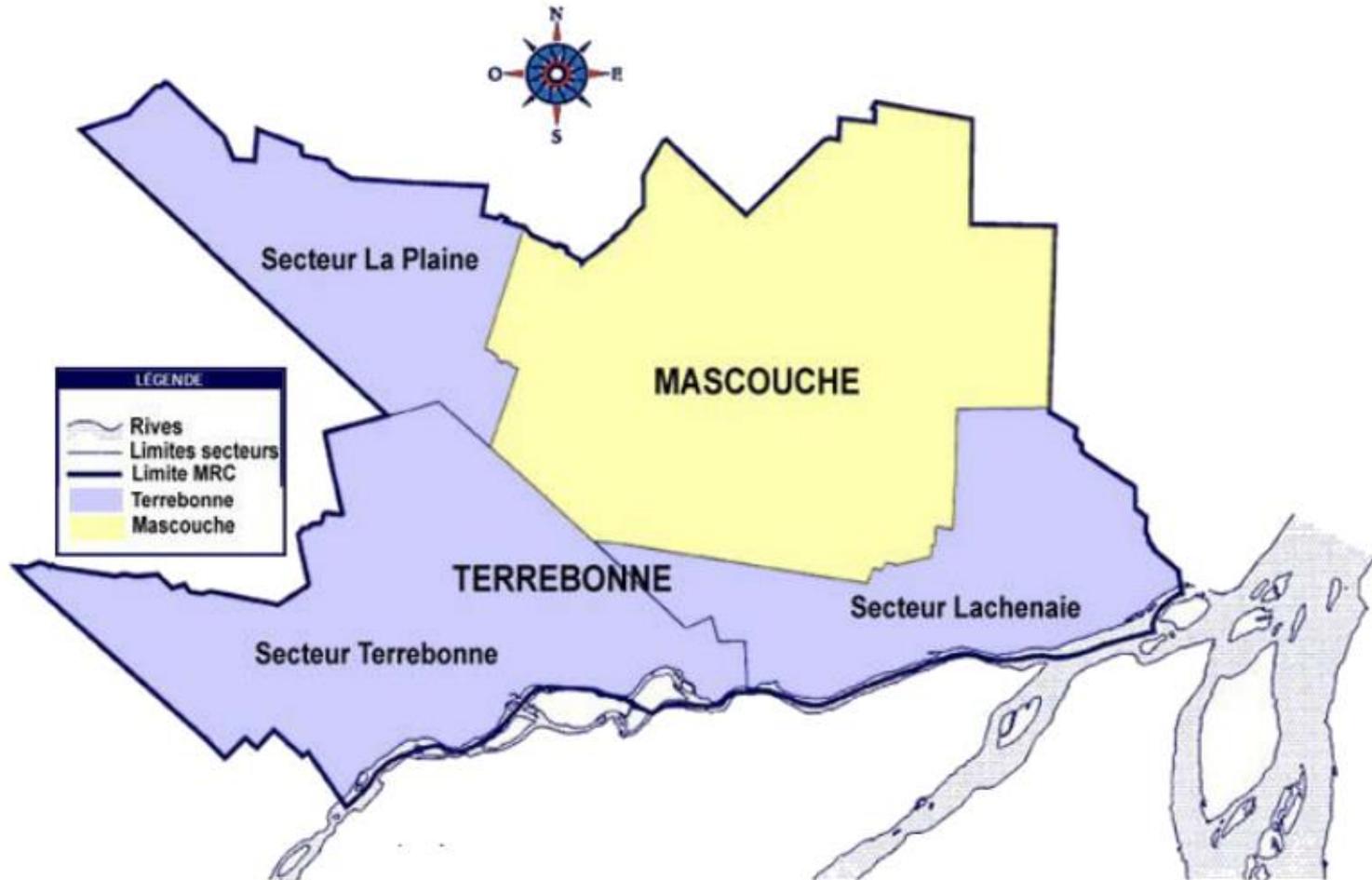
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ



Les municipalités locales

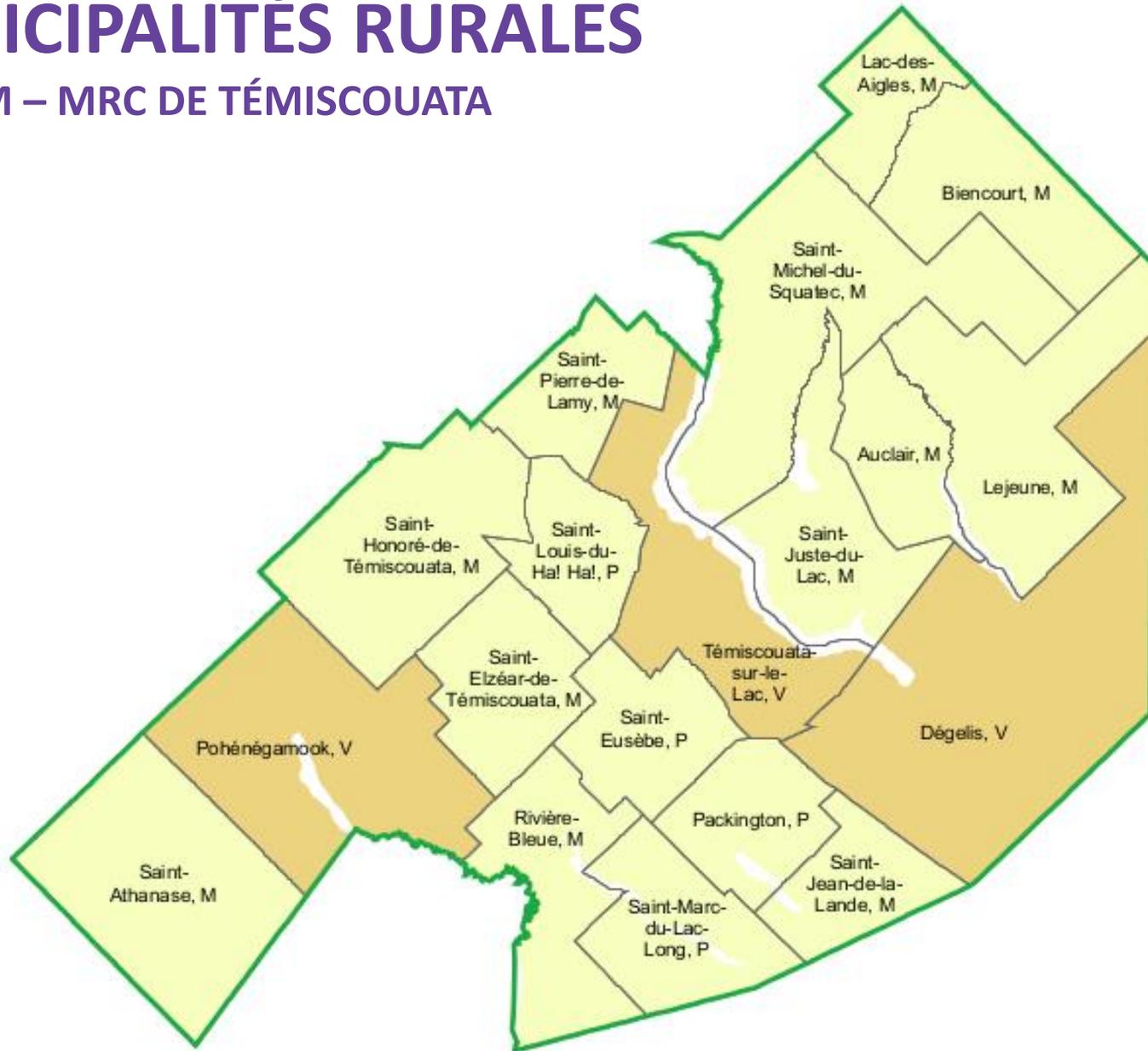
MUNICIPALITÉS URBAINES

CMM – MRC LES MOULINS



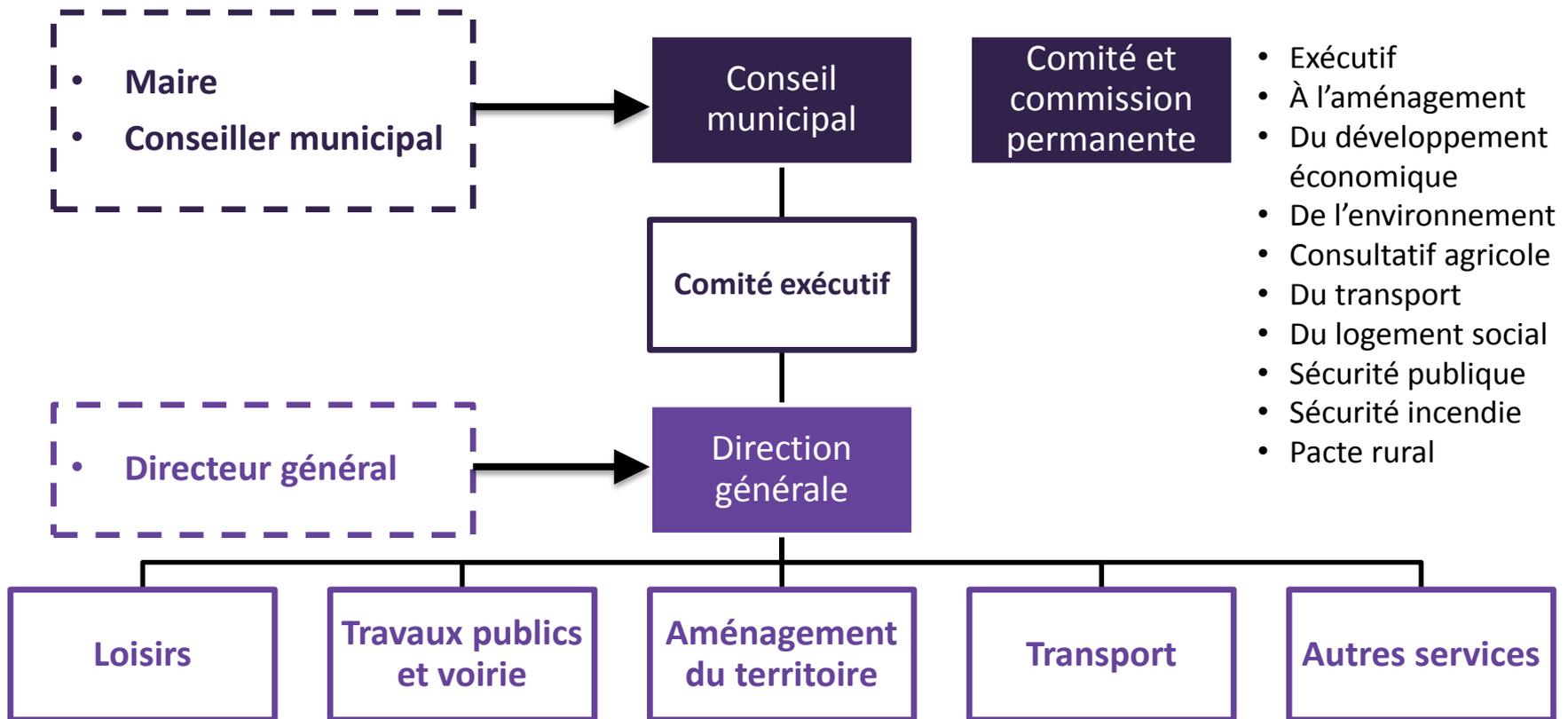
MUNICIPALITÉS RURALES

HORS CM – MRC DE TÉMISCOUATA

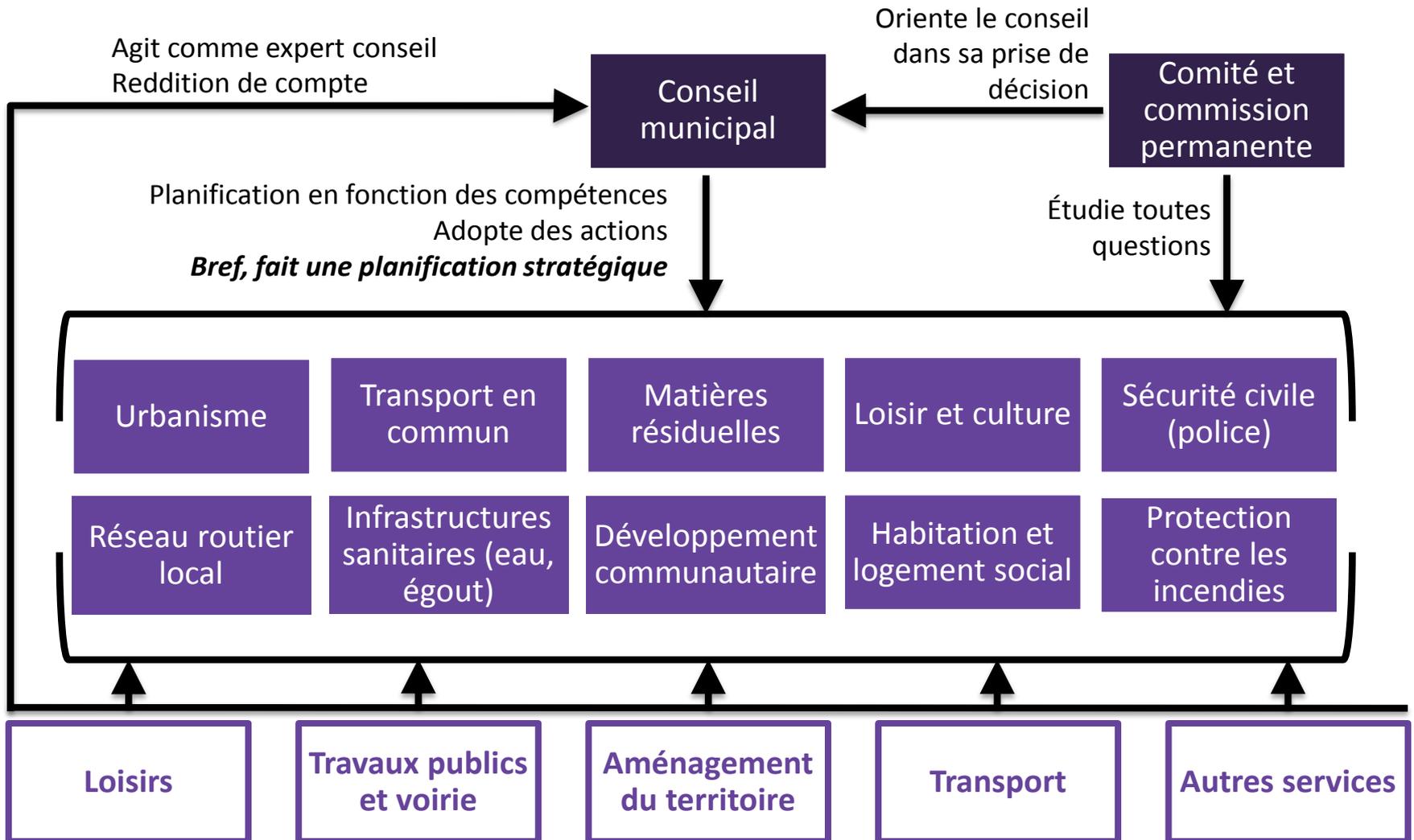


LA MUNICIPALITÉ LOCALE

Pourquoi : Pour assurer une planification harmonieuse de l'aménagement du territoire et pour soutenir les initiatives de développement social et économique

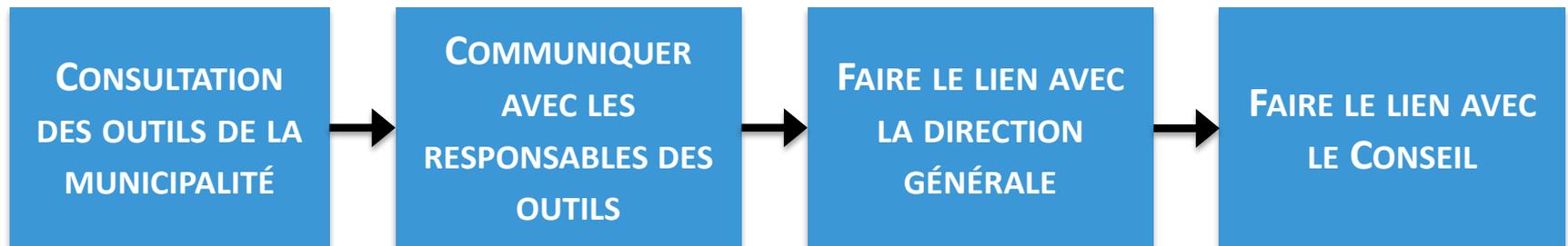


LA MUNICIPALITÉ LOCALE



CONTACTS ET PORTES D'ENTRÉE

- Les directeurs généraux
- Les élus
- Les services d'aménagement et d'urbanisme
- Les services des loisirs
- Les comités et les commissions
 - C'est au sein de ces groupes de travail que les citoyens, les élus, les fonctionnaires et **les partenaires** échangent, discutent et élaborent des recommandations qui seront soumises au conseil.



**LES INSTANCES
MUNICIPALES
INTERVIENNENT
COMMENT ?**

TROIS TYPES DE POUVOIRS

- Pouvoir de réglementer et de planifier
- Pouvoir de créer des politiques
- Pouvoir de réaliser des interventions ponctuelles

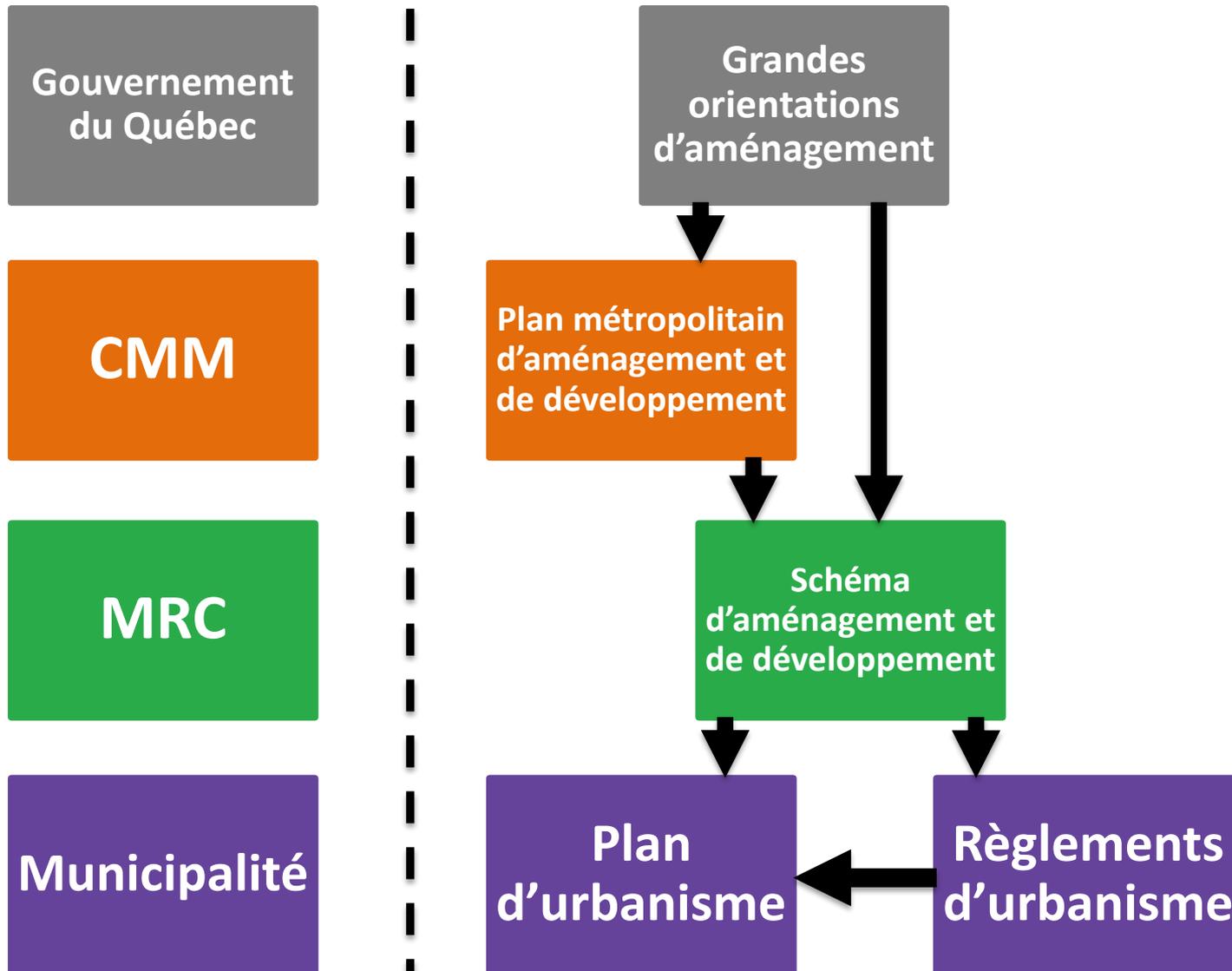
Les instances utilisent ces pouvoirs en fonction de leurs champs de compétences

POUVOIR DE PLANIFIER ET DE RÉGLEMENTER

POUVOIR DE PLANIFIER ET DE RÉGLEMENTER

- Aménagement du territoire
(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)
- Règlements municipaux (autres Lois)

Aménagement du territoire



PRINCIPE DES POUPÉES RUSSES



PROVINCE
ORIENTATIONS
GOUVERNMENTALES



**COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE**
PMAD



**MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE**
COMTÉ
SAD



MUNICIPALITÉ
PU

LES OUTILS DE PLANIFICATION EN URBANISME

- **Plan métropolitain d'aménagement et de développement**
- **Schéma d'aménagement et de développement**
- **Plan d'urbanisme**

Planification intégrée d'enjeux liés au développement durable :

- Vieillesse de la population
- Développement du transport
- Maintien des services de proximité
- Protection de l'environnement naturel et bâti
- Changement climatique
- Développement économique
- Étalement urbain

De outils qui permettent de déterminer comment nous habitons, construisons, occupons, aménageons notre territoire.

PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT - PMAD

Contenu du PMAD :

- La planification du **transport terrestre des personnes** et des marchandises
- La **planification intégrée** de l'aménagement et du transport
- Protéger et mettre en valeur le **patrimoine naturel et bâti**
- La mise en valeur des **activités agricoles**
- Identifier les milieux propices au **développement urbain**
- Identifier les **contraintes** naturelles et anthropiques

Réseau de transport en commun métropolitain structurant

- Métro
- Train
- Train en cours de réalisation
- Système léger sur rail à l'étude
- Service rapide de bus
- Axe de rabattement d'autobus

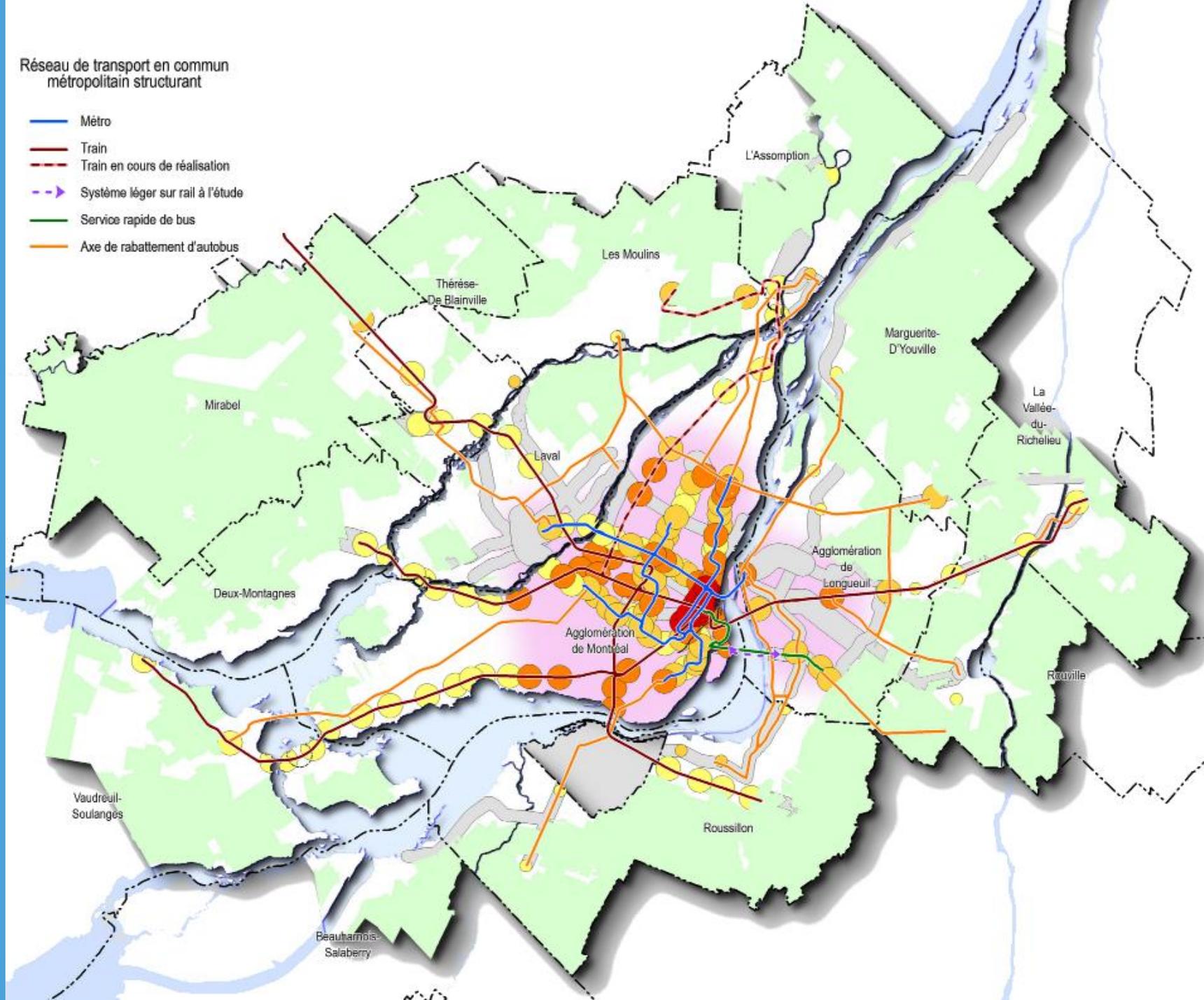


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT - SAD

Contenu du SAD:

- Les **grandes orientations d'aménagement** du territoire
- Les **grandes affectations** du territoire et les périmètres urbains
- Un concept d'organisation spatiale
- Les **zones de contraintes** naturelles ou anthropiques
- Les parties de territoire présentant un intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique
- La description et **la planification de l'organisation du transport terrestre**
- La nature des infrastructures et des équipements importants qui existent ou qui sont projetés

MRC de Roussillon

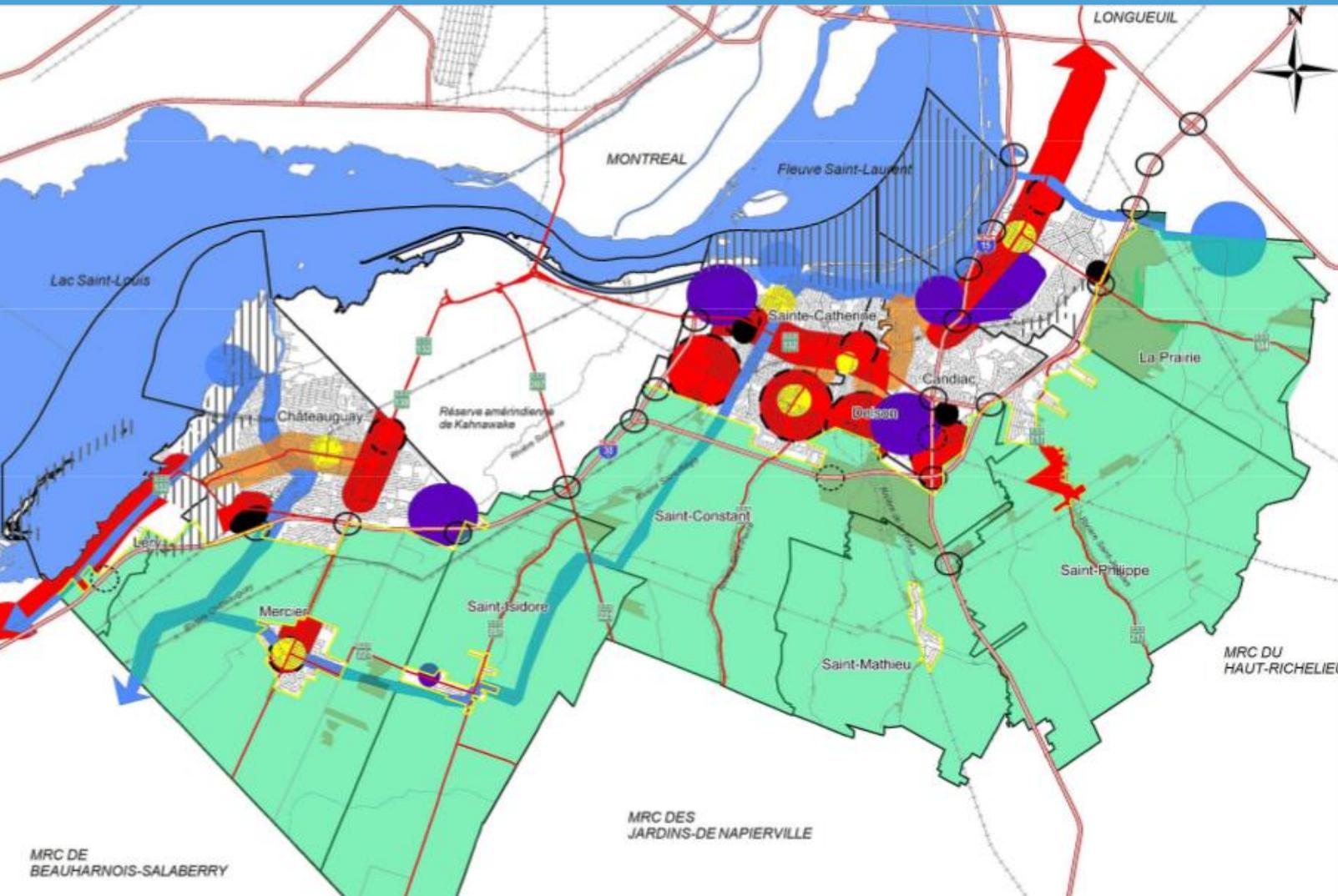


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT REVISÉ

Plan 11

Concept d'organisation spatiale

- Légende**
- Corridor de transport en commun métropolitain structurant
 - Corridor de transport en commun local
 - Concentration de commerces de grande surface
 - Centre-ville
 - Concentration d'activités industrielles
 - Axe et concentration d'activités récréatives
 - Aire TOD
 - Secteur de conservation
 - Secteur agricole dynamique
 - Secteur agricole mixte
 - Échangeur/sortie d'autoroute
 - Échangeur/sortie d'autoroute projeté
 - Périmètre d'urbanisation
 - Autoroute
 - Route

Grandes affectations du territoire

Schéma d'aménagement et de développement révisé

02-10



- Affectation urbaine
- Affectation récréative
- Affectation de villégiature
- Affectation agricole I
- Affectation agricole II
- Affectation forestière
- Affectation agro-forestière

Amendements

- 02 10 08 : Affectation agricole à Sépares (juillet 2013)
- 02 10 10 : Affectation de villégiature à Saint-Pierre-de-Lamy (juillet 2013)
- 02 10 11 : Affectation de villégiature au lac Baker et au lac Boucard
- Suspension d'une zone de villégiature au lac Senechal
- Diminution de la zone agricole à Saint-Esprit (2 juillet 2014)
- 02 10 16 : Modification de la zone de villégiature à Dégoré

1:100 000



Source : MRC de Témiscouata et
Gouvernement du Québec, via les données
Évaluation régionale - 1979 (DRE)
Système de référence géodésique NAD 83 (DRS 83)

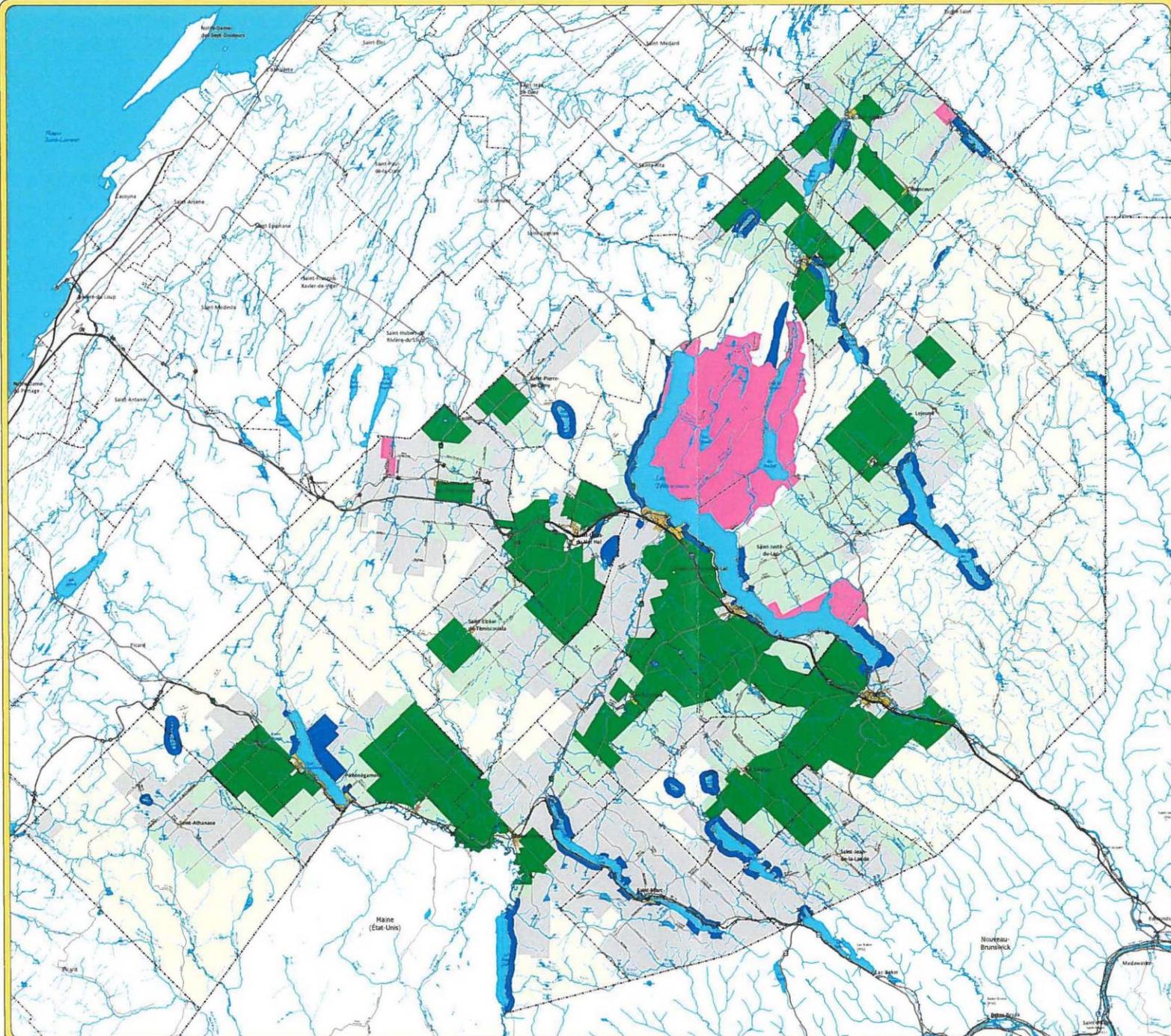
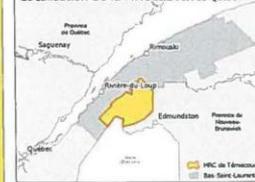
Le plan a été réalisé à l'aide de données géométriques.
Il ne représente ni un terrain ni une surface autre que
les contours dessinés au jour de la dernière mise à jour.



**MRC de
Témiscouata**

Version du 14 décembre 2014

Localisation de la MRC dans l'est du Québec



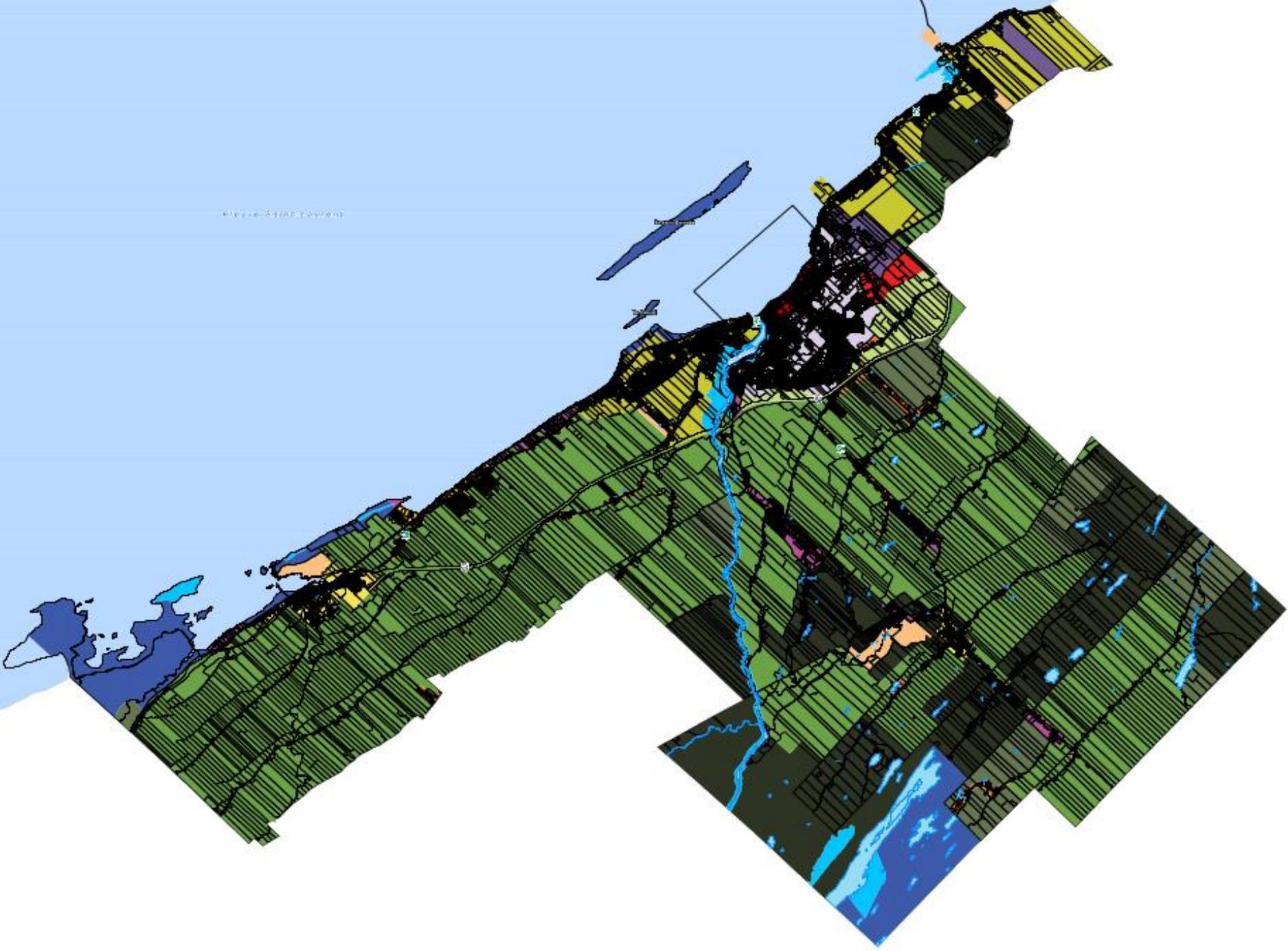
LE PLAN D'URBANISME - PU

Contenu du Plan d'urbanisme :

- Les grandes orientations d'aménagement du territoire
- Les grandes affectations du sol et les densités de son occupation
- Un concept d'organisation spatiale
- Le tracé projeté et le type des principales voies de circulation et des réseaux de transport
- Les zones à rénover, à restaurer ou à protéger
- Les équipements et infrastructures destinés à l'usage de la vie communautaire
- La nature et l'emplacement projeté des principaux réseaux d'énergie et de télécommunications

Ce contenu doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement de la MRC

Map of the City of Detroit



- HIERARCHIE DU RESEAU ROUTIER
- AUTOROUTE
 - ROUTE INTERMUNICIPALE
 - ARTERE
 - ARTERE SECONDAIRE
 - COLLECTRICE
 - VOIE LOCALE
 - RESEAU ROUTIER PRIQUETE
 - ACCES AUTOROUTIER
 - INTERSECTION A REAMENAGER OU DONT LA PLANIFICATION EST A REVISER
 - CHEMIN DE FER
 - GARE EXISTANTE
 - ★ SITE RETENU POUR LA GARE INTERNODALE
 - LIMITE OU PERIMETRE D'URBANISATION
 - LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE SECURITE COTEAU
 - - - LIMITE MUNICIPALE
 - TERRITOIRE DEVELOPPE TEL QU'IL LISTRE SUR LES PLANS D'UTILISATION DU SOL NUMEROS 1 A 4

Notes:
Le bord de plan a été réalisé à partir des données de données
L'ordre des priorités de circulation est déterminé par l'usage prévu
Les données sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.
Le présent règlement est en vigueur à compter de sa publication au
Journal Officiel de la Ville de Vaughan-Dorion.
À la location des copies, veuillez mentionner le numéro du plan
de plan et donner à titre indicatif, pour plus de précision, veuillez
consulter les plans annexes approuvés par le conseil municipal.

En plus, voir plan
d'urbanisme au 1076-24
pour les détails
et les limites municipales.

Plan # 1076-24, Volet Transport
Ville de Vaughan-Dorion

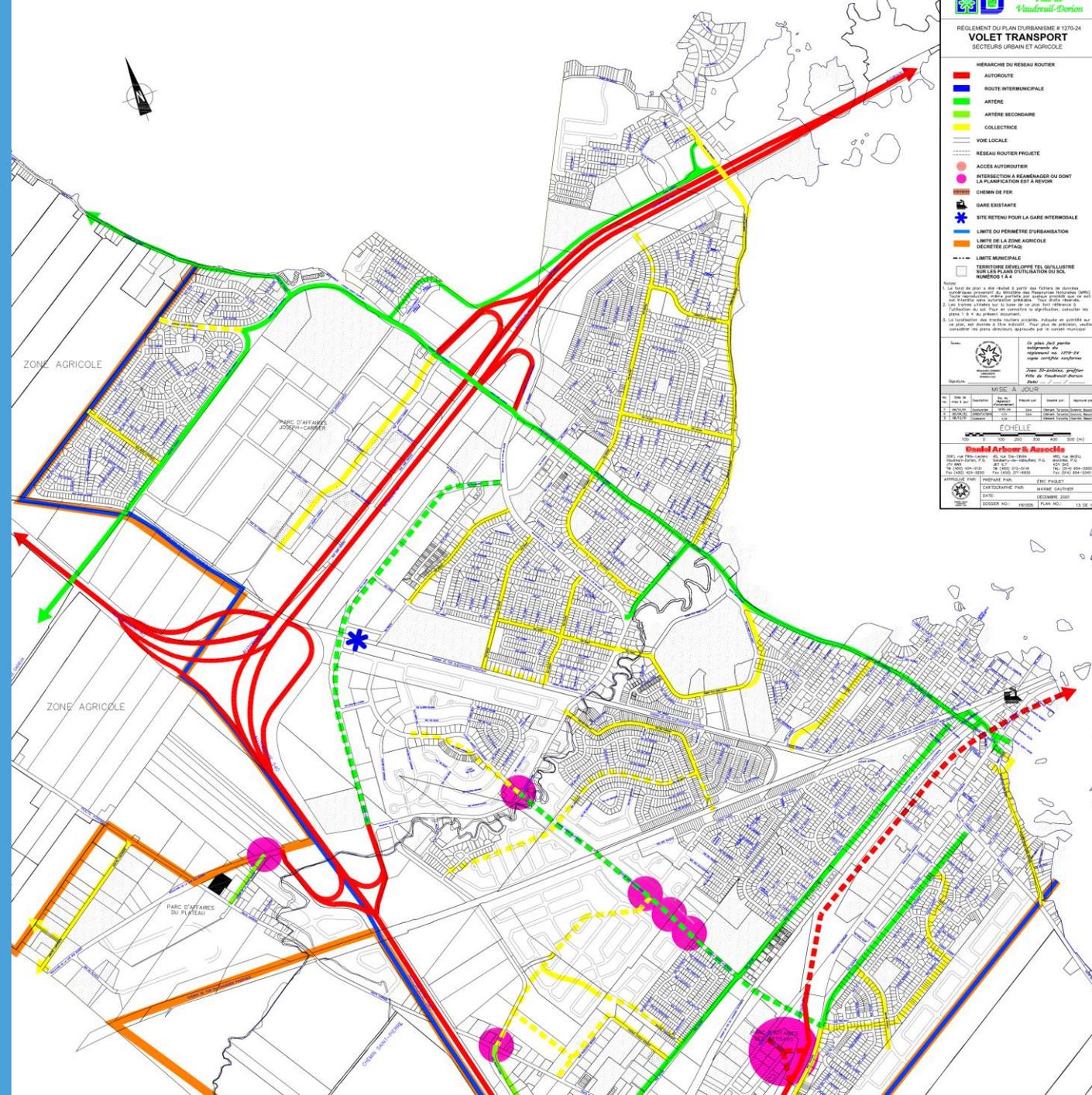
MISE À JOUR

Année	Modifications	Approuvé par	Modifié par
2024	Adoption	Conseil municipal	Maïté Gauthier
2023	Adoption	Conseil municipal	Maïté Gauthier
2022	Adoption	Conseil municipal	Maïté Gauthier
2021	Adoption	Conseil municipal	Maïté Gauthier
2020	Adoption	Conseil municipal	Maïté Gauthier

ÉCHELLE

Daniel Arbores & Associés
1000 - rue...
416-291-1000
1000 - rue...
416-291-1000

PROJÉTÉ PAR: [Nom]
DÉSIGNÉ PAR: MAÏTÉ GAUTHIER
DATE: OCTOBRE 2023
ÉCHELLE: 1:5000



LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

C'est quoi : Ce sont les outils par lesquels la municipalité encadre la mise en œuvre de la planification prévue au plan d'urbanisme.

Zonage :

- Découpe le territoire en zones
- Crée des regroupements d'usages et de constructions selon différents critères environnementaux, socio-économiques ou fonctionnels
- Pour chaque zone, autorise ou prohibe des groupes d'usages et de constructions ainsi que les normes d'implantation de ces groupes

Lotissement :

- Détermine la superficie et les dimensions des lots ou des terrains pour chaque zone et pour chaque groupe d'usages ou de constructions
- Détermine la manière dont les voies de circulation doivent être tracées

Construction :

- Contrôle la qualité, la durabilité et le caractère sécuritaire d'un bâtiment

LES OUTILS DE PLANIFICATION EN URBANISME

Rôle/ intervention de la santé publique?

- Processus d'évaluation de la conformité des outils en regard aux orientations gouvernementales (PMAD, SAD)
- Processus de consultation publique lors de la révision ou la modification des outils (mémoires des DSP)
- Comités et commissions permanentes
- Tables de concertation multithématiques (SHV, transport, alimentaire, etc.)
- Multiples événements, journées porte ouverte, forum de concertation, focus group etc.
 - S'agit de suivre les communications (journaux, médias sociaux, site web) des instances pour en savoir plus !!!

PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – PMAD

EXEMPLE DE PORTE D'ENTRÉE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE...

AGORA MÉTROPOLITAINE 2015



AMÉNAGER ENSEMBLE
L'AVENIR DU GRAND MONTRÉAL
MONTRÉAL

5
OCTOBRE
2015



Agora métropolitaine 2015 – mise en œuvre du PMAD de la CMM

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT - SAD

EXEMPLE DE PORTE D'ENTRÉE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE...

Actualités



16 juin 2015

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Une séance de consultation publique sur le projet de règlement PS-203 avait lieu le 15 juin dernier, à l'hôtel de ville de Mirabel, dans le but de présenter les modifications apportées au schéma d'aménagement révisé. Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme a alors procédé à la présentation des modifications prévues audit schéma.

Les personnes intéressées à consulter le projet de règlement PS-203 ou à en obtenir une copie peuvent toujours le faire en s'adressant au Service du greffe, à l'hôtel de ville.

De plus, pour toute question concernant le contenu du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé, on peut communiquer avec M. Nicolas Meilleur, urbaniste, par téléphone au (450) 475-2007 ou par courriel à n.meilleur@ville.mirabel.qc.ca

En terminant rappelons que le schéma d'aménagement est un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire au plan régional. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires. Le schéma est, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement durable.

LE PU ET LES RÈGLEMENTS D'URBANISME

EXEMPLE DE PORTE D'ENTRÉE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE...

Révision du plan et des règlements d'urbanisme

ESPACE D'INFORMATION ET DE DISCUSSION

RECHERCHE

Search

ACCUEIL À PROPOS DU BLOGUE



CELUI QUI ATTEND QUE TOUT DANGER
SOIT ÉCARTÉ POUR METTRE LES VOILES,
NE PRENDRA JAMAIS LA MER.

- THOMAS FULLER

LATEST POST

Adoption du nouveau plan d'urbanisme et des règlements qui en découlent

POSTÉ PAR PROFIL INCONNU - 19 JUIN 2013

La Ville de Rimouski est heureuse d'annoncer qu'elle a adopté, le 17 juin dernier, son nouveau plan d'urbanisme ainsi que les principaux règlements d'urbanisme qui en découlent. L'adoption de ces importants outils de gestion du territoire fait suite à un vaste processus de consultation citoyenne amorcé il y a un peu plus de deux ans. Ce processus a culminé avec la tenue, le mois dernier, d'une séance de consultation publique associée à quatre journées portes ouvertes qui ont permis à plus d'une centaine de citoyens de venir rencontrer les responsables de l'urbanisme afin de formuler leurs commentaires et de s'enquérir du contenu des documents soumis pour consultation.

Suite à cette étape cruciale, la Ville de Rimouski a apporté différents ajustements aux projets de règlements, notamment :

- Des marges avant minimales réduites au centre-ville pour permettre un meilleur encadrement de la rue;
- Des marges minimales latérales et arrière réduites dans certains milieux plus anciens afin de tenir compte des caractéristiques d'implantation particulières dans ces secteurs;
- Des dispositions favorisant, dans certaines zones, la mixité d'usages commerciaux et résidentiels au sein d'un même bâtiment;
- Une gestion plus serrée de la hauteur des bâtiments dans les secteurs résidentiels dominés par les bâtiments d'un seul étage.

La Ville de Rimouski tient à remercier l'ensemble de ses citoyens qui ont démontré un grand intérêt tout au long de cet important chantier. Sans votre participation, il aurait été impossible de rallier les Rimouskoises et les Rimouskois autour d'une vision d'aménagement traduisant réellement le Rimouski que nous souhaitons bâtir et enrichir. La route vers le Rimouski de demain est maintenant tracée. À nous de la parcourir.

BIENVENUE SUR LE BLOGUE !

En septembre 2011, dans le cadre d'une vaste démarche devant mener ultimement à l'adoption d'un nouveau plan d'urbanisme et de nouveaux règlements d'urbanisme pour la Ville de Rimouski, un **blogue** a été mis en ligne pour renseigner la population sur l'avancement des travaux, sur le contenu des documents de consultation et sur les projets de règlements soumis à la consultation publique. De plus, les commentaires formulés par des Rimouskoises et des Rimouskois y ont été diffusés. Le blogue a permis d'associer la population à toutes les étapes de la démarche qui s'est terminée par l'adoption, le 17 juin 2013, du **Règlement sur le plan d'urbanisme (778-2013)**, du **Règlement de zonage (779-2013)**, du **Règlement de construction (780-2013)**, du **Règlement de lotissement (781-2013)** et du **Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme (782-2013)**. L'ensemble des documents (articles, power point et commentaires) diffusés sur le blogue, de septembre 2011 à juin 2013, peuvent être consultés en parcourant les liens et articles de ce blogue. Veuillez noter que la consultation étant terminée, **les commentaires des citoyens ne sont plus publiés**. Pour accéder aux nouveaux règlements adoptés, cliquer ici.

LIENS

- 01- Présentation des projets de règlements d'urbanisme – 14 mai 2013
- 02- Projets de règlement d'urbanisme – 14 mai 2013
- 03- Projet de plan d'urbanisme – 14 mai 2012
- 04- Plan d'organisation spatiale – 14 mai 2012
- 05- Plan des affectations – 14 mai 2012
- 06- Résumé du projet de plan d'urbanisme – 14 mai 2012

ARTICLES RÉCENTS

- Adoption du nouveau plan d'urbanisme et des règlements qui en découlent
- Adoption des projets de règlement
- Adoption du projet de plan d'urbanisme : à vous la parole !
- En route vers un nouveau plan d'urbanisme : le parti d'aménagement et la stratégie de mise en oeuvre

Règlements municipaux

- Règlement sur les **limites de vitesse**
- Règlements sur les **nuisances**
- Règlements sur **l'utilisation de pesticides**
- Résolution relative à l'interdiction de **vendre des boissons énergisantes** dans les installations de la municipalité
- Etc.

POUVOIR DE CRÉER DES POLITIQUES

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ

INITIATIVE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – POLITIQUE FAMILIALE RÉGIONALE



Politique
familiale
municipale

Municipalité
amie
des aînés

MRC de Bellechasse

2015
2017

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ

EXEMPLE DE PORTE D'ENTRÉE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE...



LOISIRS

> Table de concertation en loisir

La MRC de Charlevoix a mis en place, au printemps 2012, la Table de concertation en loisir réunissant divers partenaires afin de collaborer à offrir de meilleurs services de loisirs. Son mandat vise à susciter la relève bénévole et soutenir les municipalités afin de diversifier l'offre en loisir et ce, pour l'ensemble de la population du territoire de la MRC de Charlevoix.

La Table oeuvre à:

- Consolider et renforcer le lien entre les municipalités et leurs partenaires;
- Planifier un mode de tarification avantageux pour les familles;
- Répondre aux attentes et aux besoins des citoyens.

Pour plus d'information :

Sylvie Germain, agente de développement rural
418 435-3673 poste 6907
sgermain@cld-charlevoix.org



LA MUNICIPALITÉ LOCALE

POLITIQUE DES LOISIRS, DU SPORT ET DU PLEIN AIR DE LA VILLE DE GATINEAU



POLITIQUE DES LOISIRS, DU SPORT ET
DU PLEIN AIR DE LA VILLE DE GATINEAU

LA MUNICIPALITÉ LOCALE

EXEMPLE DE PORTE D'ENTRÉE...

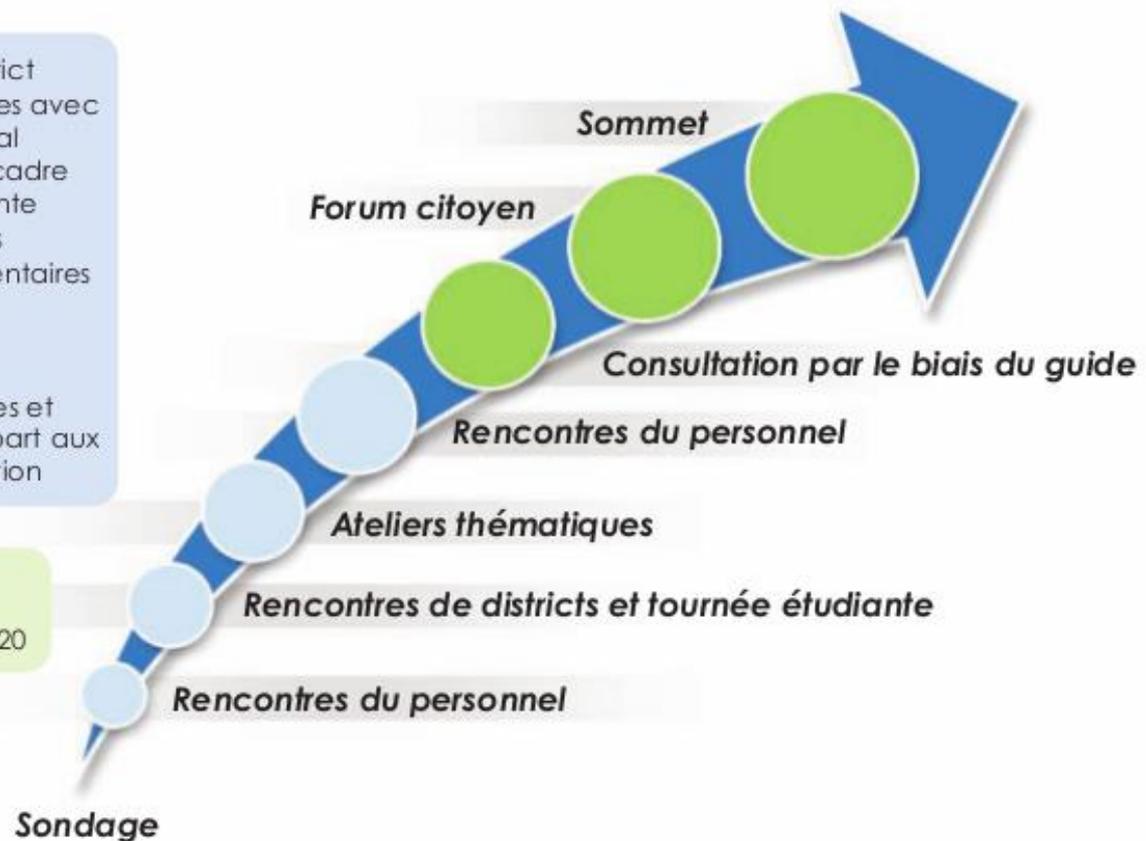
LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

Au surplus du sondage scientifique, plusieurs vagues de consultations ont eu lieu et sont prévues dans le cheminement de Rimouski 2020.

- 11 rencontres de district
- 8 séances d'échanges avec le personnel municipal
- 3 rencontres dans le cadre de la tournée étudiante
- 3 ateliers thématiques
- Près de 1 000 commentaires reçus
- Plus de 20 mémoires déposés
- Environ 760 citoyennes et citoyens qui ont pris part aux activités de consultation

Prochaines escales :

- Forum citoyen
- Sommet Rimouski 2020



**POUVOIR DE RÉALISER
DES INTERVENTIONS
PONCTUELLES**

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ – MRC

CRÉATION D'UN PARC RÉGIONAL

Parc régional des Grandes-Rivières



PARC RÉGIONAL DES
GRANDES-RIVIÈRES

[Évolution du projet](#) | [Description de chaque site](#) | [Site en développement](#) | [Documents d'informations](#)

Le conseil de la MRC a déclaré au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir (MAMSL) en juin 2004 son intention de créer un parc régional sur son territoire et d'amorcer en ce sens les discussions avec le gouvernement. Et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur les Compétences municipales (L.R.Q., chapitre c-47.1) et du cadre de référence gouvernemental pour la création des parcs régionaux. Le projet de parc régional comporte quinze sites (15) en majorité de tenure publique, incluant le tronçon de la Véloroute des Bleuets situé sur le territoire de la MRC, regroupés sous l'appellation de Parc régional des Grandes-Rivières.

La MRC considère que l'établissement d'un parc régional sur son territoire est un moyen privilégié de protéger les territoires ayant le plus grand intérêt pour la population locale, et par le fait même de créer un projet structurant et durable pour le développement socio-économique de son secteur.

Le projet de parc régional s'organise autour de deux liens intégrateurs que sont le réseau hydrographique (grandes rivières et lac Saint-Jean) et la Véloroute des Bleuets. Par ailleurs, mentionnons que certaines modifications au territoire des sites proposés ainsi que des ajouts de sites sont déjà envisagés.

MRC Maria-Chapdelaine

MUNICIPALITÉ LOCALE

RÉFECTION D'UNE RUE – SAINT-FRÉDÉRIC



MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FRÉDÉRIC



MUNICIPALITÉ LOCALE

ABRI POUR VÉLO, RIMOUSKI

Un nouvel abri pour vélos inauguré au centre-ville de Rimouski

Rimouski, le 26 août 2015 — C'est avec fierté que la Ville de Rimouski a inauguré, aujourd'hui, un nouvel abri pour vélos, situé dans le stationnement des Halles Saint-Germain, dans le cadre du projet *Vitrine urbaine*, en collaboration avec Gaudreau Environnement.

« La mobilité active est une préoccupation importante pour le conseil municipal, affirme le maire de Rimouski, Éric Forest, et nous croyons que cet abri pour vélos favorisera les transports actifs pour se rendre au centre-ville, en plus d'avoir un impact sur la vitalité et le dynamisme de celui-ci. »



MOMENTUM...

- Municipalités rurales et municipalités urbaines
- Disponibilité de programmes (ex: PIQM, MADA, politique familiale, etc.)
- Élections
- Conjoncture économique
- Projet de développement
 - Plan Nord
 - Construction de routes et d'infrastructure de transport en commun
 - Projet de transport pétrolier



Merci de votre attention !